

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU

TABLE DE MATIÈRES

TABLE DE MATIÈRES	i
LISTE DES TABLEAUX.....	ii
LISTE DES ANNEXES.....	ii
INTRODUCTION	1
1. MÉTHODE.....	2
1.1 BASES DE RÉFÉRENCES	2
1.2 MÉTHODOLOGIE EN BREF	2
2. PORTÉE DE L'ÉVALUATION	4
2.1 PROBLÉMATIQUE DE CONSERVATION	4
2.2 VALEURS ÉCOLOGIQUES FONDAMENTALES.....	6
2.3 LIMITES GÉOGRAPHIQUES ET TEMPORELLES	7
3. ANALYSE DES IMPACTS DES STRATÉGIES PRÉLIMINAIRES.....	9
3.1 ÉVALUATION COMPARATIVE ET CONSÉQUENCES DES STRATÉGIES PRÉLIMINAIRES	9
4. ANALYSE DÉTAILLÉE DES IMPACTS DE L'ÉBAUCHE FINALE DU PLAN.....	11
4.1 ANALYSE DES IMPACTS GLOBAUX	11
4.2 ANALYSE DES IMPACTS CUMULATIFS	14
5. IMPACTS RÉSIDUELS ET CONSÉQUENCES DU PLAN	15
5.1 STRATÉGIE D'ATTÉNUATION/BONIFICATION DES IMPACTS	15
5.2 ÉVALUATION DES IMPACTS RÉSIDUELS ET DE LEUR ACCEPTABILITÉ	17
5.3 CONSÉQUENCES GLOBALES DU PLAN	18
6. CONSULTATION AUTOMNE 2004.....	20
7. SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET MÉCANISMES DE RÉTROACTION.....	21
7.1 SUIVI ENVIRONNEMENTAL	21
7.2 MÉCANISME DE RÉTROACTION.....	22
CONCLUSION.....	24
RÉFÉRENCES	25

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	APPROCHE GÉNÉRALE.....	3
TABLEAU 2	LISTE DES VALEURS ÉCOLOGIQUES FONDAMENTALES DU PARC	7
TABLEAU 3	EXEMPLE D'UNE GRILLE D'ANALYSE DES IMPACTS DES PROPOSITIONS	12

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1	SOMMAIRE DE LA MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE
ANNEXE 2	ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES STRATÉGIES DE SOLUTIONS PROPOSÉES
ANNEXE 3	SOURCES D'IMPACTS ACTUELLES ET CONTRIBUTION AUX EFFETS CUMULATIFS DU PLAN DIRECTEUR PRÉLIMINAIRE
ANNEXE 4	ACCEPTABILITÉ DES IMPACTS RÉDISUELS
ANNEXE 5	MESURES DE BONIFICATION ET D'ATTÉNUATION DES PROPOSITIONS

INTRODUCTION

Le plan directeur est un outil de planification approuvé par la Commission de la capitale nationale (CCN) qui précise les orientations générales et stratégiques du *Plan de la capitale*. La révision du plan directeur du parc de la Gatineau cherche à clarifier les enjeux et les préoccupations entourant le parc, pour ensuite proposer des orientations et des interventions souhaitables en matière d'aménagement et de gestion. Le *Plan directeur du parc de la Gatineau* réalisé en 1990 est révisé de façon à répondre aux enjeux survenus au cours des 15 dernières années ou qui pourraient devenir importants.

La CCN, conformément à la directive du Cabinet de 1990, mise à jour en 1999, puis amendée en janvier 2004, effectue des évaluations environnementales stratégiques (ÉES) de ses plans d'aménagement, dont les plans directeurs. L'ÉES est un processus d'évaluation systématique et itératif, intégré au processus de planification, qui vise à évaluer les conséquences environnementales des plans, à bonifier leurs effets positifs et à atténuer ou éliminer les impacts négatifs. L'ÉES est un élément intégral des stratégies de développement durable.

Le but de l'ÉES est d'intégrer les considérations environnementales¹ dans le processus de planification en :

- veillant à ce que, globalement, les orientations générales et les propositions contenues dans le plan soient respectueuses des politiques et des législations environnementales;
- définissant les enjeux, les principes directeurs et les objectifs environnementaux;
- analysant les impacts négatifs, positifs et cumulatifs² découlant des concepts;
- proposant des mesures d'atténuation, de bonification et de suivi appropriées;
- évaluant les conséquences environnementales possibles des différentes mesures envisagées ainsi que du plan global.

¹ Le terme « environnement » englobe l'environnement naturel et l'environnement culturel. Les aspects socio-économiques sont aussi considérés dans les sections traitant de l'intégration du parc dans sa région.

² Impacts cumulatifs : effets sur l'environnement qui, dans le temps et l'espace, s'accumulent à la suite de la réalisation d'autres projets et activités antérieurs, actuels et imminents sur un territoire donné (Loi canadienne sur l'évaluation environnementale).

1. MÉTHODE

1.1 BASES DE RÉFÉRENCES

Les fondements de l'ÉES du Plan directeur du parc de la Gatineau trouvent leur origine dans des instruments législatifs ou administratifs existants à la CCN et au gouvernement canadien, parmi lesquels :

- les lois et les politiques législatives en matière d'environnement;
- les politiques et les documents de planification développés par la CCN;
- les différentes conventions et stratégies auxquelles le Canada a adhéré ou qu'il a lui-même élaborées.

Plus particulièrement, l'ÉES a été réalisée dans le respect intégral de la *directive du Cabinet de 1999 (amendée en janvier 2004) sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* (Agence canadienne d'évaluation environnementale, 1999). Elle s'est aussi inspirée des *mécanismes du ministère du Patrimoine canadien visant l'observation de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (ministère du Patrimoine canadien, 1996), de la *directive de gestion 2.4.2 de Parcs Canada sur l'étude d'impact* (Parcs Canada, 1998) ainsi que des politiques du ministère du Patrimoine canadien en matière d'intégrité écologique. L'orientation de la méthode tient également compte des recommandations formulées par la *Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada* (Parcs Canada, 2000).

Le Plan de la capitale du Canada, 1999, contient de plus des orientations stratégiques et des principes directeurs qui encadrent la planification des aires de patrimoine naturel de la capitale.

1.2 MÉTHODOLOGIE EN BREF

Le tableau 1 présente les principales étapes de la méthode³ utilisée pour la réalisation de l'ÉES du plan directeur révisé. Les étapes sont présentées en suite linéaire mais, dans les faits, elles sont itératives; le contenu de chacune a été mis au point au fur et à mesure de l'avancement du plan et de l'ÉES. Les considérations environnementales liées aux effets cumulatifs sont intégrées à chacune de ces étapes.

L'annexe 1 présente la structure du document final de l'ÉES et constitue à la fois un guide systématique de la méthodologie de travail utilisée. Il est important de rappeler que tout le processus de consultation de groupes ciblés et du public a enrichi, à chaque étape, la démarche méthodologique et la réalisation de l'ÉES.

³ Les informations détaillées décrivant la méthode d'élaboration de l'ÉES sont fournies dans le rapport intitulé « *Cadre en matière d'évaluation environnementale stratégique (ÉES), Processus de mise à jour du plan directeur, Parc de la Gatineau* », CCN, 2002. Celui-ci est disponible à la bibliothèque de la CCN.

TABLEAU 1
APPROCHE GÉNÉRALE

ÉTAPE	FINALITÉ
Portée de l'ÉES	Documenter une base de références nécessaires à l'évaluation des propositions
↓	
Analyse des impacts des stratégies préliminaires	Vérifier la conformité des options à l'égard des objectifs poursuivis pour les priorités stratégiques du parc
↓	
Analyse détaillée des impacts de l'ébauche finale du plan	Déterminer la nature et l'importance des impacts potentiels et s'ils sont susceptibles d'avoir des effets cumulatifs
↓	
Impacts et conséquences du plan	Évaluer les conséquences du plan par rapport à l'état du parc
↓	
Atténuation/bonification des impacts	Élaborer des stratégies visant à réduire les impacts négatifs et à bonifier les impacts positifs
↓	
Détermination des besoins de suivi	Identifier les informations importantes à inclure dans un programme de suivi
↓	
Élaboration d'un mécanisme de rétroaction	Décrire les grandes lignes d'une approche d'utilisation des résultats de suivi

2. PORTÉE DE L'ÉVALUATION

La portée de l'ÉES en établit les limites et oriente celle-ci sur les principales préoccupations concernant l'environnement en termes de facteurs de stress, d'enjeux ainsi que sur les valeurs fondamentales impliquées. Elle permet de fixer un cadre d'évaluation approprié à l'ampleur des conséquences possibles du plan.

2.1 PROBLÉMATIQUE DE CONSERVATION

Le plan directeur révisé identifie clairement les enjeux actuels qui sont susceptibles de contribuer à la dégradation de l'environnement dans la prochaine décennie. Les grandes préoccupations sont les suivantes :

PRÉOCCUPATIONS RÉSULTANT DE FACTEURS D'INFLUENCE À L'ÉCHELLE DU PARC

- Exploitation historique des écosystèmes terrestres et aquatiques
- Étalement et intensité des activités récréatives
- Activités récréatives particulières (escalade, delta plane, vélo de montagne)
- Fragmentation par l'urbanisation (routes, lignes de haute tension, trame de propriétés et de développements privés)
- Voies d'accès multiples et non contrôlées
- Absence de zones tampons naturelles continues avec l'extérieur du parc
- Introduction d'espèces par ensemencement ou invasion d'espèces étrangères dans les écosystèmes naturels du parc
- Utilisation et modification des milieux riverains
- Apport d'éléments nutritifs et rejets d'eaux usées dans les écosystèmes aquatiques

PRÉOCCUPATIONS RÉSULTANT DE FACTEURS D'INFLUENCE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET À GRANDE ÉCHELLE

- Isolement écologique du parc
- Morcellement du paysage
- Pressions accrues pour l'établissement d'infrastructures et d'activités récréatives
- Exploitation des ressources renouvelables et utilisation des bassins versants en périphérie
- Urbanisation croissante et corridors de transport
- Polluants atmosphériques, pluies acides et réchauffement global

En conséquence, nous constatons que :

- le parc devient un îlot naturel isolé dans un environnement régional de plus en plus fragmenté; les habitats naturels perdent graduellement leur connectivité avec ceux de l'extérieur;
- les écosystèmes terrestres du parc sont de plus en plus morcelés et restreints par les pressions récréatives; ils se resserrent et se transforment graduellement;
- la dimension résiduelle des habitats terrestres et aquatiques des populations naturelles se réduit progressivement et risque d'affecter la distribution et la survie de certaines espèces;
- le parc s'éloigne, dans certaines de ses parties, des conditions de l'état naturel;
- le comportement de la faune risque de se modifier (dérangements, conflits faune-humain);
- les composantes naturelles d'origine, leurs processus et leur dynamique ont été modifiés;
- l'état d'équilibre naturel entre les communautés est de plus en plus altéré;
- le parc est appelé à perdre une partie de sa biodiversité actuelle.

L'environnement est au cœur des enjeux entourant l'avenir du parc. Confronté à des pressions grandissantes, le parc doit assurer la pérennité des ressources naturelles et se positionner face à leur intégrité et à leur conservation afin de maintenir leur valeur et leur authenticité. Les défis liés aux enjeux environnementaux du parc consistent à :

- mettre en pratique les politiques environnementales énoncées dans le « Plan de la capitale du Canada, 1999 », notamment celle qui donne la priorité à la préservation des écosystèmes dans une aire de patrimoine naturel;
- parfaire le bilan environnemental global du parc pour permettre un suivi environnemental adéquat et permanent des écosystèmes;
- maintenir le fonctionnement naturel des écosystèmes et ses valeurs écologiques à mesure que les utilisations récréatives augmentent, que les territoires environnants se modifient et que les pressions exercées par l'urbanisation s'accroissent;
- établir et maintenir un équilibre entre les fonctions de conservation et de récréation;
- intégrer les besoins du parc, au sens écologique, avec ceux des territoires voisins afin de palier aux effets des stress externes sur les écosystèmes et de contribuer à la protection de la biodiversité et au développement durable du parc;
- intégrer une stratégie de gestion orientée vers les écosystèmes avec les ressources actuelles de l'organisation et le contexte régional existant;
- limiter, contrer et diminuer les phénomènes de stress attribuables à l'être humain sur les milieux naturels; cela s'applique particulièrement aux pressions des utilisations récréatives sur les habitats fauniques;

- maintenir les populations de toutes les espèces indigènes dont le parc abrite les habitats; cela implique de freiner la diminution des effectifs de population de certaines espèces et de sauvegarder les habitats naturels;
- empêcher le fractionnement des milieux naturels « sauvages ».

De ces enjeux et des politiques de gestion environnementale de la CCN découlent les grandes orientations du parc en matière d'environnement, qui souscrivent aux principes d'une collectivité durable :

- Une priorité à la préservation des écosystèmes.
- La pérennité des écosystèmes.
- La protection de la biodiversité.
- Une éthique environnementale et une démarche scientifique.
- Une gestion intégrée qui considère les territoires adjacents.
- La restauration écologique des milieux dégradés.

2.2 VALEURS ÉCOLOGIQUES FONDAMENTALES

Hormis les patrimoines bâti, culturel et historique, l'environnement et les valeurs environnementales sont des caractères dominants de l'image de la capitale. Le parc de la Gatineau participe de manière importante à cette visibilité par ses écosystèmes riches et diversifiés, parfois exceptionnels, représentatifs de la région naturelle du Bouclier canadien, à proximité du cœur de la capitale.

Parmi les composantes naturelles représentatives du parc, certaines revêtent une importance plus élevée en raison de leur rôle écologique et scientifique. Le tableau 2 présente les principales valeurs naturelles fondamentales.

Par ailleurs, l'évaluation des effets cumulatifs des impacts porte sur une quantité plus restreinte de valeurs fondamentales des écosystèmes sujettes à des préoccupations plus intenses relativement au maintien de l'intégrité écologique⁴. Nous les nommerons « composantes cibles »⁵. Elles se rapportent de façon particulière aux enjeux préoccupants répertoriés pour le parc. Elles constituent des compo-



⁴ L'intégrité écologique est l'état d'un écosystème jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie, plus précisément par la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que par le rythme des changements et le maintien des processus écologiques (Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada).

⁵ Espèces sujettes à des préoccupations de gestion plus aiguës relativement au maintien de l'intégrité écologique. En particulier, les espèces représentatives (espèces spécialisées, espèces-clés ou *keystone species*, parapluie) et les espèces vulnérables (espèces menacées, vulnérables, sensibles à la fragmentation).

santes importantes de la structure fonctionnelle des écosystèmes naturels et sont parmi les maillons les plus vulnérables. Ces composantes peuvent être considérées comme des indicatrices des effets cumulatifs des propositions sur les écosystèmes. Les composantes-cibles sont identifiées à l'aide d'un astérisque (*) au tableau 2.

TABLEAU 2
LISTE DES VALEURS ÉCOLOGIQUES FONDAMENTALES DU PARC

UNITÉS DE PAYSAGE ET HABITATS PARTICULIERS	FAUNE AVIENNE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Escarpement Eardley ▪ Plateau Eardley ▪ Collines boisées de la Gatineau ▪ Milieux humides ▪ Lacs et cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grand pic ▪ Buse à épaulettes* ▪ Grand corbeau ▪ 230 espèces d'oiseaux (diversité)
VÉGÉTATION TERRESTRE	FAUNE AQUATIQUE ET SEMI-AQUATIQUE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sites, habitats, flore et groupements végétaux d'intérêt ▪ Groupements représentatifs de l'érablière à tilleul, particulièrement sur stations xériques (chênaies et pinèdes) et les EFE¹ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Castor ▪ Reptiles et amphibiens ▪ Plongeon huard* ▪ Sténothermes tempérés (ex. : omble de fontaine, truite grise)
FAUNE TERRESTRE	ESPÈCES MENACÉES OU EN PÉRIL
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loup gris* ▪ Cougar ▪ Lynx roux ▪ Lynx du Canada ▪ Pékan* ▪ Martre ▪ Ours noir* ▪ Cerf de Virginie ▪ Orignal 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Espèces végétales et fauniques menacées ou vulnérables* et leurs habitats

* Composantes cibles utilisées lors de l'évaluation des effets cumulatifs.

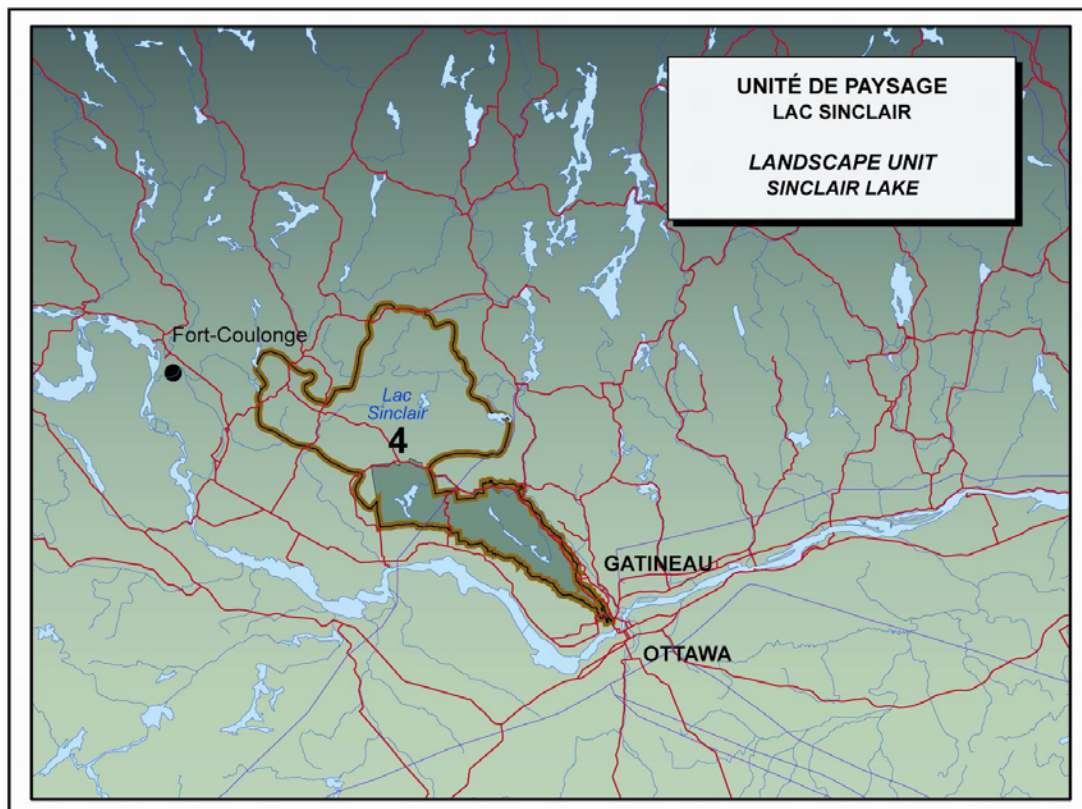
¹ EFE : Écosystèmes forestiers exceptionnels.

2.3 LIMITES GÉOGRAPHIQUES ET TEMPORELLES

Les limites géographiques de l'ÉES couvrent une étendue de territoire d'influence écologique réciproque entre le parc et les milieux voisins qui permet de tenir compte des effets cumulatifs et des agents stressants externes au parc.

L'aire géographique choisie est celle de l'unité de paysage « Lac Sinclair »⁶, située dans la région écologique de la Basse-Gatineau, et dont la superficie est de 1 120 km². Cette perception régionale de l'écosystème permet d'incorporer les domaines vitaux des populations des grands herbivores et des prédateurs qui fréquentent le parc ainsi qu'une grande partie des bassins et sous-bassins hydrographiques qui influencent les écosystèmes aquatiques du parc.

⁶ Les limites de l'aire géographique, sur laquelle porte l'évaluation, s'appuient sur la notion d'unité de paysage régional du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec.



L'horizon temporel inférieur de l'évaluation est établi sur une période de temps qui intègre les activités historiques dont les conséquences ont imprégné et continuent d'influencer les écosystèmes actuels. La limite inférieure de l'horizon est fixée vers 1850. L'analyse des facteurs historiques ayant influencé les écosystèmes permet d'estimer que cette date constitue un repère des conditions proches de l'état naturel pour le parc. Par ailleurs, la limite supérieure de l'horizon est fixée à 2015, afin de tenir compte de la portée du présent plan.

3. ANALYSE DES IMPACTS DES STRATÉGIES PRÉLIMINAIRES⁷

En 2002, dans des ateliers de travail avec des groupes ciblés tenus au printemps et lors d'une consultation publique en novembre, des stratégies préliminaires (A, B et C), d'intensité différente de conservation et de récréation, ont été présentées. Les stratégies A visaient une protection maximale pour le parc; les stratégies B avaient pour objectif une protection maximale dans certains secteurs; les stratégies C cherchaient à maintenir les conditions existantes du parc. Chaque stratégie comprenait des propositions pour cinq priorités stratégiques du parc, soit l'environnement, la récréation, l'intégration régionale, le patrimoine et la gestion.

Cette étape de l'ÉES a porté sur l'évaluation environnementale des stratégies préliminaires. L'exercice avait pour but d'orienter le choix des stratégies vers celles les plus viables en matière de développement durable et qui répondaient le plus adéquatement possible aux enjeux actuels et futurs du parc.

3.1 ÉVALUATION COMPARATIVE ET CONSÉQUENCES DES STRATÉGIES PRÉLIMINAIRES

L'annexe 2 donne le résultat de l'évaluation de chaque stratégie par rapport à une quinzaine de paramètres senseurs des priorités stratégiques du parc, en précisant la bonification, l'accord, la neutralité ou l'antagonisme potentiel de la stratégie.

Dans l'ensemble, les stratégies proposées étaient conformes aux orientations du *Plan de la capitale du Canada*, 1999. Les stratégies A et B regroupaient une majorité de propositions qui s'harmonisent avec les objectifs stratégiques retenus pour le parc, soit en les soutenant ou en les bonifiant. Elles avaient des conséquences généralement favorables à l'égard de l'environnement naturel du parc, en permettant de réduire les facteurs de stress et les impacts négatifs de son utilisation. Elles soutenaient particulièrement bien les principes directeurs de gestion des aires du patrimoine naturel de la capitale énoncés dans le *Plan de la capitale du Canada*, 1999.

Ces stratégies avaient comme conséquences principales de restreindre le fractionnement des milieux « sauvages », de rétablir et de maintenir les fonctions naturelles des écosystèmes et de limiter, contrer ou diminuer les phénomènes de stress attribuables à l'activité humaine. Ces stratégies favorisaient l'appréciation et l'apprentissage du milieu naturel tout en contribuant positivement à l'image naturelle et à la symbolique nationale de la capitale (aire naturelle protégée nationale).

Cependant, les propositions des stratégies A, et dans une moindre mesure celles des stratégies B, impliquaient des choix importants pour la CCN et la région quant à

⁷ Les informations détaillées décrivant les stratégies sont fournies dans le rapport intitulé « Révision du plan directeur du parc de la Gatineau, Bilan, enjeux et tendances, Orientation générale 2004-2014 et stratégies préliminaires, Parc de la Gatineau », CCN, 2002. Celui-ci est disponible à la bibliothèque de la CCN.

l'utilisation récréative du parc, son intégration socio-économique et la gestion de ses écosystèmes naturels.

Les propositions des stratégies C, en maintenant une accessibilité et un éventail d'expériences récréatives, rejoignent davantage la dimension régionale du parc. Elles sollicitaient cependant un engagement plus exigeant en termes de gestion environnementale considérant la nécessité d'un contrôle accru des impacts. De plus, elles garantissaient plus difficilement la préservation des valeurs écologiques fondamentales du parc et de ses écosystèmes naturels.

À la suite des résultats de l'ensemble des consultations réalisées, une option préliminaire de l'ébauche finale du plan, constituée d'un ensemble de propositions se rapprochant des stratégies B, a été élaborée. L'option préliminaire comportait des propositions générales et des propositions spécifiques aux secteurs découlant de l'orientation donnée à chacun des grands objectifs stratégiques qui doivent guider l'avenir du parc. Les enjeux et les défis environnementaux précédemment identifiés ont particulièrement été pris en compte lors de l'élaboration de cette option.



4. ANALYSE DÉTAILLÉE DES IMPACTS DE L'ÉBAUCHE FINALE DU PLAN

Cette partie de l'ÉES porte sur les répercussions susceptibles d'être engendrées par les propositions de l'ébauche finale du plan⁸, y compris les changements bénéfiques et ceux négatifs. Le niveau de référence est celui de l'état actuel et de la tendance de l'environnement du parc façonné par les principaux agents stressants.

L'analyse comporte essentiellement deux étapes :

- La détermination des impacts globaux des propositions, autant au niveau environnemental qu'à ceux de la récréation, de l'intégration régionale, du patrimoine, de la symbolique et de la gestion.
- L'analyse plus spécifique des conséquences environnementales cumulatives.

4.1 ANALYSE DES IMPACTS GLOBAUX

Les 59 propositions générales applicables à l'ensemble du parc et les 74 propositions spécifiques aux secteurs ont été analysées au moyen d'une grille d'évaluation⁹. Cela a permis de déterminer les impacts généraux prévisibles, de même que leurs contributions à l'accroissement des impacts cumulatifs. Un exemple de cette grille est présenté au tableau 3.

La grille permet d'évaluer la nature, l'importance et la direction des impacts potentiels des propositions du plan et leur contribution aux impacts environnementaux cumulatifs éventuels. Sur la base de cette information, la démarche enchaîne avec un énoncé de mesures d'atténuation des impacts négatifs ou de bonification des impacts positifs propre à chacune des propositions. Finalement, une estimation de l'ampleur des impacts résiduels négatifs est effectuée. La qualification de l'importance des impacts potentiels ainsi que des impacts résiduels est produite par la combinaison de trois variables¹⁰ : l'intensité, la portée et la durée.

Selon l'ÉES, alors que 84 % des propositions (générales et sectorielles) peuvent avoir des conséquences (positives ou négatives) sur l'environnement, 76 % ont des impacts environnementaux potentiellement positifs ou neutres. Les impacts potentiellement négatifs, d'une importance mineure à moyenne en majorité, touchent 24 % des propositions. Ces dernières entraînent en grande partie un faible impact résiduel après l'application des mesures d'atténuation. Les propositions n'ayant aucune conséquence directe sur l'environnement (16 %) ont, en contrepartie, des effets positifs variables sur les objectifs de l'intégration régionale, la récréation, la communication, le patrimoine et la symbolique nationale.

⁸ *Plan directeur du parc de la Gatineau*, version préliminaire, 2004, CCN.

⁹ Le lecteur pourra se référer aux annexes 5 et 6 de l'ÉES détaillée pour prendre connaissance de l'évaluation environnementale complète des propositions.

¹⁰ Cette procédure est décrite dans le rapport intitulé « *Cadre en matière d'évaluation environnementale stratégique (ÉES), Processus de mise à jour du plan directeur, Parc de la Gatineau* », CCN, 2002. Celui-ci est disponible à la bibliothèque de la CCN.

IMPACTS GLOBAUX DES PROPOSITIONS GÉNÉRALES SUR L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Dans une proportion de 81 % (48/59), les propositions générales sont présumées avoir des impacts environnementaux positifs ou neutres. Les propositions générales ayant des impacts environnementaux potentiels positifs préconisent généralement la consolidation des écosystèmes, la rationalisation et la redistribution des usages, la concertation régionale ainsi que l'amélioration des pratiques de gestion. Les propositions les plus marquantes sont : la réalisation d'un plan de conservation, la préservation des connexions écologiques internes et externes, la restauration de l'état et de la dynamique naturelle des écosystèmes, l'élaboration d'un plan de l'offre de services récréatifs en accord avec le plan de conservation, le déplacement de la récréation vers les endroits les moins sensibles, l'élimination des activités motorisées hors route d'ici 2010, l'analyse des enjeux environnementaux du parc en partenariat avec les intervenants régionaux, la réalisation d'une grille d'acceptabilité des projets, la mise sur pied de comités scientifiques et l'élaboration d'une stratégie d'accès et de surveillance afin de mieux contrôler l'achalandage.

TABLEAU 3
EXEMPLE D'UNE GRILLE D'ANALYSE DES IMPACTS DES PROPOSITIONS

PROPOSITIONS SECTORIELLES	ÉLÉMENTS ASSOCIÉS À LA POLITIQUE AFFECTÉS ET DIRECTION POTENTIELLE DES IMPACTS	NATURE DES IMPACTS POTENTIELS (POSITIFS OU NÉGATIFS)	IMPORTANCE DES IMPACTS	SENS DE LA CONTRIBUTION AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX CUMULATIFS ÉVENTUELS	MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS NÉGATIFS OU DE BONIFICATION DES IMPACTS POSITIFS	AMPLEUR DES IMPACTS RÉSIDUELS NÉGATIFS
a) SECTEUR DU SEUIL Propositions stratégiques Favoriser des usages et des interventions qui soutiennent une consolidation des écosystèmes naturels en restreignant le fractionnement des habitats	N +	<u>Impacts positifs</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préservation de la santé de l'écosystème ▪ Préservation de la biodiversité ▪ Préservation des écosystèmes/milieux naturels significatifs ▪ Contrôle/réduction de la fragmentation 	Majeure Moyenne Majeure	Positif Positif Positif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recentrer le programme d'interprétation pour promouvoir l'appréciation de l'environnement ▪ Préciser l'offre de services en tenant compte des prérogatives du plan de conservation 	Sans objet
	R - I -	<u>Impacts négatifs</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Restriction de l'accessibilité au milieu naturel ▪ Limitation de la diversification de l'expérience récréative 	Moyenne Moyenne	Positif Positif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser le public à la nécessité de la conservation des écosystèmes et aux actions de gestion de l'environnement 	Moyen Moyen

LÉGENDE

Éléments associés à la politique affectés et direction potentielle des impacts

- N Effets potentiels sur le patrimoine naturel
- H Effets potentiels sur le patrimoine historique et culturel
- R Effets potentiels sur la récréation
- I Effets potentiels sur l'intégration régionale
- S Effets potentiels sur la symbolique nationale et la communication
- G Effets potentiels sur la gestion
- + Effets qui favorisent les conditions écologiques, culturelles ou socio-économiques désirées
- Effets qui vont à l'encontre des conditions écologiques, culturelles ou socio-économiques désirées

Importance des impacts

La qualification de l'importance de l'impact est évaluée en fonction de la combinaison de trois variables : l'intensité, la portée et la durée

Sens de la contribution aux impacts environnementaux cumulatifs sur les espèces cibles

Positif : Indique que cet impact de la proposition stratégique permet de rencontrer ou de restreindre les effets ou stress cumulatifs sur les composantes cibles de l'environnement

Neutre : Indique que cet impact de la proposition stratégique n'a pas d'effet sur les composantes cibles de l'environnement

Négatif : Indique que cet impact de la solution stratégique est susceptible d'amplifier les effets ou stress cumulatifs sur les composantes cibles de l'environnement

Impacts résiduels

L'impact résiduel est celui qui persiste même après l'application des mesures d'atténuation

Les effets examinés sur les composantes cibles sont la perte nette/maintien d'habitat, la fragmentation des habitats et des populations, les conflits avec la faune et le dérangement, le maintien/diminution des populations, le maintien/appauvrissement de la biodiversité, l'altération/le maintien/l'amélioration de la structure et du fonctionnement des systèmes naturels.

L'incidence positive de ces propositions sur la santé des écosystèmes se traduit surtout par le maintien des habitats naturels et des populations d'espèces indigènes, par la diminution de leur fragmentation et par la préservation du fonctionnement des écosystèmes naturels en termes de dynamisme et de processus.

Dans l'ensemble, les propositions générales énoncées pour les priorités stratégiques de l'environnement, de l'intégration régionale, de la gestion ainsi que de la symbolique nationale et des communications n'ont que des incidences positives sur l'environnement. Sous le thème de la récréation, six propositions générales, qui entraînent une rationalisation des activités récréatives et des infrastructures, ont des impacts positifs sur l'environnement naturel. Six autres propositions du même thème peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement. Dans ces cas, le maintien de l'accessibilité et de l'intensité d'utilisation des installations qu'elles impliquent est susceptible de prolonger la détérioration des habitats et du fonctionnement naturel des écosystèmes des aires d'activités concernées (ex. : milieu riverain). Par ailleurs, les propositions concernant le patrimoine peuvent, dans l'ensemble, entraîner des impacts négatifs sur l'environnement, surtout par des orientations et des concepts d'aménagement qui pourraient contrevenir à la dynamique des écosystèmes naturels.

IMPACTS GLOBAUX DES PROPOSITIONS SECTORIELLES

L'évaluation montre que 72 % des propositions spécifiques aux secteurs comportent des incidences environnementales positives ou neutres sur l'environnement. Les impacts environnementaux potentiels positifs de ces propositions comprennent des idées comme la restauration des milieux naturels détériorés, la protection des écosystèmes significatifs, le renforcement de la visibilité des limites du parc ou leur consolidation par la création de postes d'accueil.

D'autres propositions propres à un ou quelques secteurs précis laissent également présager un meilleur environnement pour l'avenir du parc. Elles proposent des initiatives comme l'harmonisation des utilisations du sol en périphérie du parc, le maintien et la bonification des couloirs verts, la mise en œuvre d'une politique portant sur les terrains privés et l'acquisition de ceux-ci, une meilleure gestion de l'utilisation des sentiers ainsi que l'amélioration des pratiques de gestion de la navigation de plaisance (lacs Meech et la Pêche).



Les propositions spécifiques qui pourraient comporter des impacts environnementaux potentiels négatifs concernent avant tout le maintien au niveau actuel de la capacité d'accueil des équipements récréatifs dans les principales aires d'activités, le maintien des sentiers officiels ou la création de nouveaux sentiers

ainsi que la mise en valeur des paysages culturels et du patrimoine (ex. : ruines Carbide Willson, vallée du ruisseau Meech).

Les éléments du concept d'aménagement qui maintiennent l'offre de services au niveau actuel aux lacs Meech (secteur des Promenades), Philippe (secteur du Croissant du lac Philippe) et la Pêche (secteur du lac la Pêche) ainsi que sur le réseau de sentiers existants sont susceptibles d'accroître l'étalement et l'intensité des utilisations et d'influer potentiellement les fonctions écologiques d'écosystèmes significatifs et la qualité de l'expérience récréative. La mise en valeur des paysages culturels risque par ailleurs de contrevenir au maintien de la dynamique naturelle des écosystèmes.

IMPACTS GLOBAUX DES PROPOSITIONS GÉNÉRALES ET SECTORIELLES SUR L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET RÉGIONAL

Outre les impacts environnementaux, les propositions ont également été analysées quant à leur effet sur la récréation, l'intégration régionale, le patrimoine, la gestion ainsi que sur la symbolique et la communication. La majeure partie des propositions a des impacts positifs sur les grands objectifs liés au patrimoine, à la gestion ainsi qu'à la symbolique et à la communication. Par ailleurs, 22 % des propositions générales (13/59) et 19 % des propositions sectorielles (14/74) peuvent avoir des impacts négatifs sur la récréation, surtout en limitant l'accès au milieu naturel et la diversité des activités possibles. Dans l'ensemble, les propositions ayant un impact sur la récréation peuvent également avoir des conséquences sur l'intégration régionale puisqu'elles modifient les perspectives de diversification de l'économie régionale ainsi que les habitudes de récréation de certains groupes de résidents.

4.2 ANALYSE DES IMPACTS CUMULATIFS

L'analyse des impacts globaux a permis de déterminer que certaines propositions du plan sont susceptibles de contribuer aux effets cumulatifs. Ces effets ont été analysés par l'intermédiaire des composantes cibles retenues, explicitées au chapitre 2.2.

L'annexe 3 établit la contribution actuelle des différentes sources d'impacts aux effets cumulatifs sur les composantes cibles. Sur cette base, l'analyse des effets cumulatifs du plan consiste à déterminer l'apport additionnel des propositions à ces effets.

L'annexe 4 présente les résultats de cette analyse. Celle-ci démontre que la plupart des propositions ayant des impacts négatifs sur le milieu naturel contribuent également aux impacts cumulatifs sur une ou des composantes clés (composantes cibles) de l'environnement du parc. Les effets cumulatifs négatifs les plus importants proviennent surtout des groupes de propositions qui suggèrent de maintenir dans le parc l'ensemble des activités compatibles existantes, le niveau actuel de la capacité d'accueil des équipements récréatifs dans les principales aires d'activités, le réseau existant de sentiers officiels, les paysages champêtres et autres espaces ouverts. De même, ces groupes proposent de diversifier l'offre d'activités hivernales. Les impacts de ces propositions adviennent principalement du fait qu'elles impliquent un étalement des activités et une intensité d'utilisation du milieu naturel du parc déjà passablement sillonné par les voies de circulation et les accès.

5. IMPACTS RÉSIDUELS ET CONSÉQUENCES DU PLAN

Ce chapitre vise à évaluer dans quelle mesure le plan traite convenablement des grandes préoccupations qui concernent le parc et à estimer les conséquences possibles des différentes mesures envisagées. Dans cette optique, ce chapitre comporte trois parties :

- Description des stratégies d'atténuation/bonification des impacts
- Évaluation des incidences résiduelles du plan et de leur acceptabilité
- Évaluation du rôle du plan à l'égard de l'état général du parc

5.1 STRATÉGIE D'ATTÉNUATION/BONIFICATION DES IMPACTS

Le plan discerne clairement les facteurs actuels qui pourraient influencer la capacité du parc à maintenir la pérennité de ses fonctions écologiques au cours de la prochaine décennie. Les principales préoccupations concernent l'étalement et l'intensité des activités récréatives dans les milieux terrestres et aquatiques, l'accroissement de l'utilisation de certaines installations en période de grande affluence ainsi que la récréation informelle et l'accessibilité généralisée incontrôlée. Les principales conséquences qui en résultent sont le fractionnement ou la perte d'habitats naturels, la diminution et l'appauvrissement des populations et de la biodiversité ainsi que l'altération graduelle du fonctionnement naturel des écosystèmes.

Par ailleurs, la croissance des développements et des propriétés privés dans des enclaves résidentielles, les demandes pour des usages publics urbains ainsi que les développements urbains et agricoles accrus en périphérie ajoutent à ces risques en isolant ou modifiant écologiquement le parc. Cet ensemble de facteurs menace en définitive l'intégrité des écosystèmes de même que la qualité de l'expérience récréative.

Le plan propose un énoncé d'orientation, un concept d'aménagement et des propositions qui vont aider les gestionnaires du parc à répondre à ces enjeux. Le tableau de l'annexe 5 met en évidence des initiatives d'atténuation/bonification susceptibles d'appuyer les propositions du plan et d'agir sur ces préoccupations. Comme les préoccupations environnementales ont été intégrées tout au long du processus d'élaboration du plan, une majorité des propositions générales ou spécifiques aux secteurs exercent une influence positive, parfois majeure, sur les grandes inquiétudes qui concernent l'environnement. La plupart des propositions générales constituent en soi des mesures de bonification.

La stratégie d'atténuation des impacts s'appuie donc en premier lieu sur les propositions générales qui concourent à mettre en place une gestion basée sur les écosystèmes (plan de conservation, outils légaux, etc.) et à rendre le Parc moins vulnérable en termes d'environnement. L'ajout d'un **plan de conservation** aux mécanismes de planification stratégique, l'élaboration d'un plan de l'offre de services récréatifs en accord avec ce dernier, une gestion systémique qui tienne compte des systèmes naturels régionaux faisant intervenir la recherche, la sensibilisation du public aux activités de gestion des ressources ainsi que l'évaluation à court terme des outils légaux disponibles pour assurer la mission du

Parc sont des propositions qui agiront positivement et de façon marquée sur l'ensemble des préoccupations environnementales qui concernent le Parc. Une gestion fondée sur les principes mis de l'avant dans le plan permettra de rendre le parc écologiquement moins vulnérable.

Des mesures comme la fixation de repères au regard des objectifs environnementaux (ex. : le niveau des populations des espèces cibles), l'approfondissement des connaissances des écosystèmes et la production périodique d'un bilan environnemental figurent parmi les principaux moyens pour bonifier les effets positifs de ces propositions.

La stratégie s'appuie également sur un ensemble de propositions visant à limiter ou à réduire l'empreinte sur l'environnement des activités récréatives et des installations. Une majorité des propositions concernant la récréation ont ainsi des incidences positives sur l'environnement. Les mesures se répercutent sur deux grandes préoccupations : la protection accrue des milieux sensibles et des écosystèmes significatifs; la diminution des pressions sur l'environnement causées par l'achalandage excessif, l'étalement des visiteurs et les activités non compatibles. La limitation de la récréation dans les écosystèmes fragiles et significatifs et le déplacement de certaines activités, le développement d'une grille d'acceptabilité des projets, l'élimination graduelle des activités motorisées hors route, l'adoption d'une stratégie d'accès et de surveillance sont parmi les moyens les plus marquants.

La stratégie d'atténuation des impacts se fonde aussi sur les propositions visant à intégrer, au sens écologique, les besoins du parc avec sa région, de manière à tenir compte de sa dimension réduite, de l'absence de zones tampons, des pressions intérieures et extérieures de l'urbanisation, et de l'exploitation des ressources renouvelables en périphérie. Parmi les mesures les plus importantes figurent la rationalisation du réseau routier, la mise en œuvre de politiques portant sur les terrains privés, l'identification et la préservation des connexions écologiques internes et externes au parc jugées prioritaires, l'identification et la préservation des zones tampons des habitats naturels du parc de même que la concertation avec les municipalités pour l'utilisation compatible des territoires municipalisés situés dans le parc ou contigus à ce dernier. L'analyse et l'élaboration de stratégies sur la protection de la biodiversité régionale et des bassins versants sont des mesures de bonification susceptibles de contribuer significativement à l'accomplissement réussi des propositions.

Enfin, les propositions orientées vers le rétablissement de la structure et du fonctionnement des écosystèmes détériorés par des activités humaines s'insèrent dans les objectifs et le plan d'action de la stratégie d'atténuation. Ce type de proposition s'applique à la fois aux habitats terrestres et lotiques. Une série d'analyses préalables est cependant requise pour sa réalisation, dont la caractérisation du régime naturel de perturbations et l'analyse de l'impact des exploitations anciennes du parc.

Néanmoins, un petit nombre de propositions traitant de la récréation et de la mise en valeur du patrimoine est susceptible d'avoir un impact potentiellement négatif sur les fonctions naturelles des écosystèmes, dépendant de la nature et du niveau d'aménagement consentis ainsi que de l'intensité de l'utilisation. Les effets cumulatifs négatifs les plus importants proviennent de deux groupes de propositions : celles qui suggèrent le maintien de la capacité d'accueil des équipements récréatifs et des sentiers officiels ainsi que celles relatives à la mise en valeur du patrimoine historique ou culturel.

Dans le premier cas, les grandes préoccupations concernent l'utilisation accrue des sentiers, la dégradation des milieux riverains et des aires d'activités et l'accroissement de l'intensité de l'utilisation en période de grande affluence. Il peut en résulter principalement la fragmentation des habitats et des populations. Dans le second cas, les préoccupations concernent la perte nette d'habitats naturels et l'interférence dans la dynamique des écosystèmes (interruption des processus, modification du comportement des espèces, déséquilibre des populations) dans le contexte d'un territoire restreint, déjà affecté par l'étalement des activités humaines.



En termes d'atténuation, les impacts négatifs de la plupart des propositions visant le maintien de la capacité d'accueil sont susceptibles d'être réduits par l'application ou l'amélioration des mesures de gestion. Ces moyens comprennent notamment la définition de seuils critiques d'utilisation fondés sur la capacité de support biophysique, l'adoption d'un zonage approprié qui respecte l'intégrité des écosystèmes et leur capacité de support, la définition d'indicateurs de l'état de santé des écosystèmes et leur suivi ainsi que l'assujettissement de l'offre de services récréatifs aux prérogatives du plan de conservation. De concert avec les autres propositions aux effets positifs, ces mesures d'atténuation travaillent à réduire les impacts négatifs.

D'autre part, les impacts négatifs des propositions de mise en valeur du patrimoine sont susceptibles d'être en partie atténués par la réalisation d'évaluations environnementales des emplacements touchés. La perte des fonctions écologiques naturelles résultant du maintien des paysages champêtres devra cependant être documentée dans les évaluations produites.

5.2 ÉVALUATION DES IMPACTS RÉSIDUELS ET DE LEUR ACCEPTABILITÉ

L'ÉES permet de constater qu'une majorité des propositions du plan contribue à diminuer ou éliminer les impacts négatifs éventuels et leurs effets cumulatifs. C'est notamment le cas des propositions avancées pour l'environnement, la récréation et la gestion, qui sont en mesure de traiter adéquatement des effets cumulatifs engendrés par les usages récréatifs et les facteurs globaux à l'échelle du parc (absence de zones tampons, étalement et intensité des activités, etc.). De plus, plusieurs propositions, de par leur contenu ou leur niveau d'intervention, contribuent peu ou aucunement aux effets cumulatifs.

Certaines autres propositions sont susceptibles par contre de contribuer aux effets cumulatifs. En fait, la plupart des propositions ayant des impacts négatifs sur le milieu naturel contribuent aux impacts cumulatifs sur une ou des composantes clés de l'environnement du parc. Les effets cumulatifs négatifs les plus importants résultent surtout des propositions qui suggèrent le maintien au niveau actuel de la capacité d'accueil des équipements récréatifs dans les principales aires d'activités.

En outre, l'étalement des activités, l'intensité de l'utilisation et les corridors de circulation automobile sont susceptibles d'occasionner une fragmentation des habitats naturels et d'influencer négativement la structure des populations.

Cependant, les impacts négatifs cumulatifs pourront pour la plupart devenir de faible importance par l'application de mesures d'atténuation appropriées précisées à l'annexe 5. Ces moyens comprennent notamment la définition de seuils limites d'intensité d'utilisation fondés sur la capacité de support biophysique, l'adoption d'un zonage approprié qui respecte l'intégrité des écosystèmes, la définition d'indicateurs de l'état de santé des écosystèmes et leur suivi ainsi que l'assujettissement de l'offre de services récréatifs aux prérogatives du plan de conservation. De plus, ces mesures d'atténuation agiront de concert avec les autres propositions dont les impacts sont positifs de façon à réduire le nombre et l'importance des impacts résiduels négatifs.



Toutefois, les impacts résiduels des propositions susceptibles de maintenir ou d'accroître la fragmentation des habitats ou de contrevenir à la dynamique naturelle des écosystèmes risquent de demeurer d'importance moyenne. Le maintien des zones de récréation intensive près des plans d'eau et la mise en valeur du patrimoine sont des propositions possédant des effets de cette nature. L'application des mesures d'atténuation proposées devrait toutefois contribuer à maintenir l'impact résiduel à un niveau acceptable.

En contrepartie, certaines propositions, bien qu'elles soient favorables à l'environnement, sont susceptibles de modifier l'éventail des expériences récréatives acceptables dans le parc et de restreindre l'accessibilité à certains secteurs. Ces effets résiduels sur d'autres priorités stratégiques que l'environnement risquent d'avoir un impact régional d'importance variable, entre autres, sur les habitudes des utilisateurs. De plus, ces propositions orientent différemment l'influence du parc sur l'économie de la région en favorisant un partage des initiatives de conservation avec des acteurs institutionnels et des implications d'un autre ordre pour le développement économique de la région (ex. : vallée du ruisseau Meech, accueils secondaires). La sensibilisation du public et le partenariat avec les organismes du milieu devraient réduire l'importance de cet impact et favoriser de nouvelles coopérations et perspectives.

5.3 CONSÉQUENCES GLOBALES DU PLAN

Le plan révisé consolide et ajoute aux acquis du plan directeur de 1990 en proposant une progression marquée vers une gestion orientée sur les écosystèmes, tout en faisant une large part à la qualité de l'expérience récréative. Il est apte à protéger et accroître la santé écologique du parc puisqu'une majorité de propositions sont efficaces à rencontrer les enjeux environnementaux et assurer la préservation des écosystèmes.

Plus précisément, les propositions du plan devraient permettre, entre autres, de restreindre le fractionnement des milieux « sauvages », de freiner la perte d'habitats et d'espèces, de rétablir et de maintenir les fonctions naturelles des écosystèmes et de limiter, contrer ou diminuer les phénomènes de stress attribuables aux utilisations anthropiques. De plus, les propositions devraient favoriser l'appréciation

et l'apprentissage du milieu naturel. En conséquence, en considérant la mise en place prévue de mesures d'atténuation, le plan directeur proposé aura globalement un bilan positif à l'égard de l'environnement, incluant les effets environnementaux cumulatifs.

Seules la mise en valeur des paysages patrimoniaux et la récréation intensive autorisée sont susceptibles d'avoir un impact potentiellement négatif sur les fonctions naturelles des écosystèmes, selon la nature et le niveau d'aménagement consentis ainsi que l'intensité autorisée de l'utilisation.

Par ailleurs, les propositions bonifient les principes directeurs de gestion des aires du patrimoine naturel de la capitale énoncés dans le *Plan de la capitale du Canada*, 1999. Une majorité de propositions s'harmonisent également avec les objectifs stratégiques retenus pour le parc, soit en les soutenant ou en les bonifiant.



6. CONSULTATION AUTOMNE 2004

Les propositions de l'ébauche finale du plan directeur, accompagnées du résultat de l'ÉES produite, ont été présentées à la population lors d'une consultation publique tenue au mois d'octobre 2004. Cette consultation a donné l'opportunité au public de prendre connaissance du contenu du plan proposé et du résultat de l'ÉES correspondante ainsi que d'émettre leurs commentaires.

Malgré que des groupes d'intérêt se soient ouvertement opposés à quelques propositions souhaitant encadrer différemment la pratique de certaines activités dans le parc (ex. : escalade, motoneige), la plupart des orientations stratégiques et des propositions du plan n'ont pas été remises en question. Généralement, la CCN a adopté une position particulière touchant des activités spécifiques, sans modifier le contenu explicite du plan proposé, afin de tenir compte des commentaires du public. Par conséquent, le résultat de l'ÉES demeure complètement pertinent pour le plan quant aux impacts globaux, cumulatifs et résiduels. La stratégie d'atténuation inhérente à l'ÉES s'avère tout autant effective, étant donné le peu de changement des propositions et la direction générale du plan. Donc, les conséquences globales du plan directeur demeurent positives, en maintenant une direction de gestion orientée sur les écosystèmes et en favorisant une expérience récréative de qualité, non motorisée, axée sur la découverte et l'apprentissage des milieux naturels.

Parmi les changements survenus au plan à la suite de la consultation, les positions de la CCN à l'égard de certaines activités récréatives auront toutefois une légère influence sur le résultat de l'ÉES, en confirmant quelques effets négatifs du plan sur les écosystèmes naturels affectés de zones de conservation (ex. : escarpement d'Eardley).

L'interdiction de l'escalade jusqu'à la mise en application du plan de conservation semblait difficile à réaliser du point de vue opérationnel. La position de la CCN sera plutôt de réduire significativement le nombre de parois à l'escalade jusqu'à la mise en vigueur du plan de conservation.

Enfin, sur le plan du statut légal, la CCN devra, dans l'année qui suivra l'approbation du plan, identifier toutes les options potentielles pour améliorer son autorité pour assurer la mission du Parc de la Gatineau.

Le dépôt de l'ÉES finale, pour consultation publique, en février 2005, n'a généré aucun commentaire.

7. SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET MÉCANISMES DE RÉTROACTION

L'ÉES définit les besoins d'un suivi environnemental et propose un mécanisme de rétroaction. Intégré au processus de suivi environnemental, le mécanisme de rétroaction permet principalement de s'assurer que des mesures soient prises à l'égard des conséquences qui pourraient être jugées inacceptables.

7.1 SUIVI ENVIRONNEMENTAL

La prévision des impacts de certaines propositions comporte des incertitudes en raison d'un manque d'information sur les composantes cibles concernées. L'évaluation des effets résiduels et de leur acceptabilité est dès lors plus difficile, ce qui implique des risques plus élevés pour l'environnement. Les propositions à risque concernent entre autres le maintien au niveau actuel de la capacité d'accueil des équipements récréatifs dans les trois principales aires d'activités du parc et au domaine Mackenzie-King, le maintien du réseau de sentiers, dont les sentiers de vélo, et la création de certains autres, la diversification des activités hivernales ainsi que la mise en valeur des paysages et artefacts culturels. Les effets cumulatifs des propositions à risque peuvent se répercuter à grande échelle et être subtils et difficiles à mesurer. Des mesures d'atténuation particulières pour ces propositions à risque sont décrites dans l'ÉES détaillée.

Le suivi environnemental des impacts potentiellement négatifs des propositions à risque permet de contourner l'incertitude des évaluations en témoignant régulièrement de l'évolution des écosystèmes impliqués. Le suivi repose sur deux niveaux d'actions. En premier lieu, l'établissement d'indicateurs biologiques appropriés, incluant des indices relatifs aux composantes cibles, serait utile afin d'évaluer ou de mesurer les changements occasionnés par des actions spécifiques. Des indicateurs peuvent témoigner de l'état de santé des écosystèmes s'ils sont choisis avec soin et s'appuient sur une base scientifique. Deuxièmement, le suivi des impacts nécessite la documentation de certains enjeux environnementaux. Ces études sont précisées dans l'ÉES détaillée.



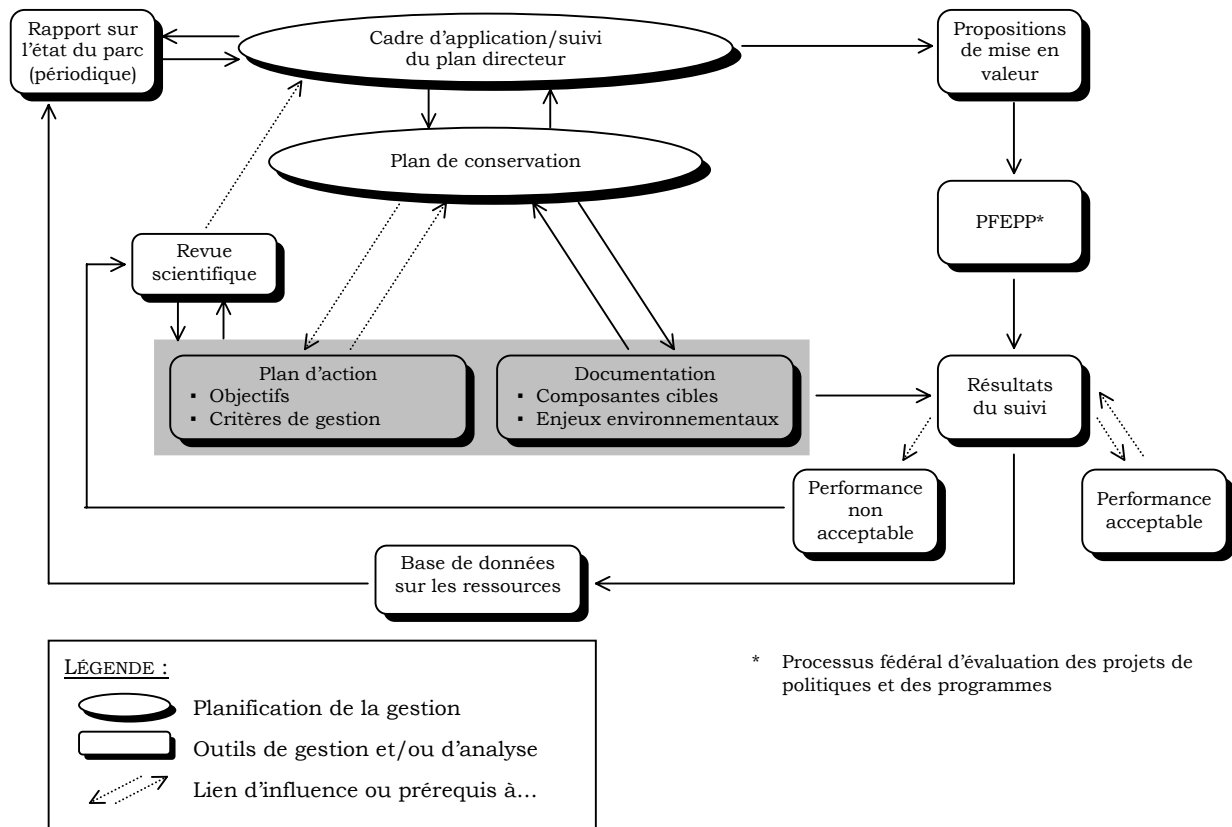
Avec le temps, les études portant sur des enjeux environnementaux précis ainsi que les mesures de suivi contribueront à préciser et à mettre au point des indicateurs, des critères de gestion et des seuils critiques nécessaires pour déterminer une utilisation acceptable.

7.2 MÉCANISME DE RÉTROACTION

Le processus décisionnel associé à la protection des écosystèmes du parc de la Gatineau sera fondé principalement sur le plan directeur et le plan de conservation, qui est à réaliser à court terme. Les procédures existantes d'approbation d'utilisation du sol de la CCN et la grille d'acceptabilité des projets à venir s'ajouteront aux outils d'aide à la prise de décision. Le plan directeur contient un ensemble de propositions ainsi qu'un plan de zonage qui régiront l'utilisation du parc et la préservation de ses écosystèmes. Le plan de conservation élaborera des stratégies pour protéger l'intégrité écologique du parc et formulera une série d'objectifs conséquents dont le degré d'atteinte devra être mesuré dans le temps. Les stratégies ainsi que les objectifs aborderont, entre autres, le comportement des composantes cibles, à titre de filtre brut, dans le suivi des conséquences de la mise en valeur du parc, en particulier pour les propositions ayant des incidences potentiellement négatives. À cet effet, des critères de gestion applicables à ces composantes devront être fixés dans le plan de conservation.

Afin de maintenir à jour la mémoire du parc et ses points de référence, l'ensemble des informations colligées devraient être intégrées à la base de données du parc. De même, les informations de suivi portant sur l'évolution des composantes clés de l'environnement, sur les liens de causalité ou sur les seuils critiques devraient être intégrées, par rétroaction, au plan de gestion des écosystèmes ainsi qu'aux autres planifications concernées. Les résultats des suivis, en particulier ceux dénotant des performances jugées non acceptables, devraient être examinés en priorité par les autorités du parc. La réalisation d'un rapport périodique sur l'état de santé des écosystèmes serait indiquée pour présenter les résultats des suivis et l'ensemble des informations recueillies, en particulier pour les problématiques estimées prioritaires. Advenant des situations non acceptables, des mesures correctrices devraient être mises en place, spécialement au niveau du plan directeur. La prise en compte des suivis et l'instauration des mesures correctrices devraient être facilitées par un cadre permanent d'application/suivi du plan directeur qui serait intégré aux politiques de gestion du parc. La figure 1 illustre schématiquement le processus de rétroaction suggéré.

FIGURE 1
MÉCANISME DE RÉTROACTION



CONCLUSION

Le plan directeur du parc de la Gatineau adopté en 1990 définissait une mission du parc centrée autour de l'image de verdure, des fonctions de la capitale et de l'éventail des expériences offertes aux visiteurs tout en visant un équilibre entre la conservation et la récréation. Le plan directeur de l'horizon 2005-2015 consolide et ajoute aux acquis tout en marquant une progression substantielle vers une gestion orientée sur les écosystèmes et l'intégrité écologique. Il suggère une gestion proactive, adaptable et prudente, qui tient compte de la croissance de la fréquentation du parc et de son accessibilité tout en reconnaissant les stress environnementaux attribuables à l'utilisation ainsi qu'aux pressions de l'urbanisation.

De façon plus particulière, le nouveau plan directeur propose des énoncés d'orientation et un concept d'aménagement fondés sur une vision claire des grands enjeux environnementaux et de l'intégrité écologique du parc. Une majorité des propositions générales et spécifiques aux secteurs ont des conséquences favorables à l'égard de l'environnement naturel, en permettant de réduire les facteurs de stress et les impacts négatifs de l'utilisation du parc. Les effets potentiels positifs sur l'environnement des propositions sont nombreux et importants.

La réalisation du plan directeur proposé est cependant confrontée à des défis importants. L'intégration de la mission du parc dans les démarches d'aménagement des municipalités adjacentes, l'augmentation de la recherche dans le domaine environnemental et sur les écosystèmes, l'application de méthodes de gestion d'avant-garde, la restauration de la dynamique naturelle, l'élaboration d'un programme de suivi sur l'état des écosystèmes, l'information et la sensibilisation du public constituent des tâches d'une ampleur considérable. De plus, un plan de conservation des écosystèmes devra définir des objectifs et des critères de gestion en matière d'intégrité écologique. Les efforts consentis pour rencontrer ces défis auront une influence sur le succès de la planification proposée.

Bruno Del Degan, ing. f., M. Sc.
Directeur du projet

Hervé Pelletier, M. Sc.
Écologie, gestion
d'espaces naturelles

RÉFÉRENCES

- AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE, 1995. *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale : Guide des autorités responsables*, Ottawa-Hull, 237 p.
- AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE, 1999. *Évaluation environnementale stratégique : La directive du cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes – Guide sur la mise en œuvre de la directive du cabinet*, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, n° de catalogue En21-190/1999, 20 p.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE, 1995. *Politique administrative et marches à suivre – Évaluation environnementale*, 6 p.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE, 1995A. *Politique administrative et marches à suivre – Administration de la philosophie d'entreprise sur l'environnement*, 4 p.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE, 1998. *Cartes des priorités environnementales*, Direction de l'aménagement de la capitale et de la gestion de l'immobilier, Ottawa.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE, 1998A. *Bâtir une capitale – Réflexion sur le passé et perspectives d'avenir*, Direction de l'aménagement de la capitale et de la gestion de l'immobilier, Ottawa, 141 p.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE, 1999. *Plan de la capitale du Canada – Un nouveau siècle consacré à l'élaboration d'une vision, à la planification, à l'aménagement et au développement*, Direction de l'aménagement de la capitale et de la gestion de l'immobilier, Ottawa, 91 p.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE, 2002. *Cadre en matière d'évaluation environnementale stratégique, Processus de mise à jour du plan directeur, Parc de la Gatineau*, Direction de l'aménagement de la capitale et de la gestion de l'immobilier, Ottawa, 25 p. et 6 annexes.
- MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN, 1996. *Procedures of the Department of Canadian Heritage for Complying with the Canadian Environmental Assessment Act*, 37 p.
- SERVICE CANADIEN DES PARCS, 1990. *Directive de gestion 2.4.6 – Le processus de gestion des ressources naturelles*, 11 p.
- PARCS CANADA, 1998. *Directive de gestion 2.4.2. Évaluation des impacts*, approuvée le 28 mai 1998, 15 p. et annexes.
- PARCS CANADA, 2000. *Intacts pour les générations futures ? Protection de l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, volume I : « Le temps d'agir », volume II : « Une nouvelle orientation pour les parcs nationaux du Canada »*, rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, Ottawa (Ontario).
- SAUCIER, J. P. ET A. ROBITAILLE, 1995. *Les unités et les aires écopysiographiques du Québec méridional*, ministère des Ressources naturelles du Québec, Service des inventaires forestiers, Québec, 520 p.

ANNEXE 1

SOMMAIRE DE LA MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

PRÉALABLE À L'ÉVALUATION

1. CONFORMITÉ DU PLAN AUX POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES CADRES
2. VOCATION ENVIRONNEMENTALE DU PARC

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

3. PORTÉE
 - 3.1 Exploration des enjeux stratégiques et des défis de conservation
 - 3.2 Reconnaissance des sources d'impacts et de leurs effets
 - 3.3 Identification des valeurs écologiques fondamentales et des composantes clés
 - 3.4 Établissement des limites spatiales et temporelles pour l'évaluation des impacts cumulatifs
4. ANALYSE DES IMPACTS DES STRATÉGIES PRÉLIMINAIRES
 - 4.1 Examen du niveau de soutien des stratégies à l'égard des principes prioritaires du parc (environnement, récréation, intégration régionale, patrimoine, symbolique nationale, gestion)
 - 4.2 Projection dans le temps des conséquences des propositions par rapport aux principes prioritaires
 - 4.3 Implication du public
5. ANALYSE DÉTAILLÉE DES IMPACTS DE L'OPTION PRIVILÉGIÉE
 - 5.1 Analyse de la nature et de l'importance des impacts globaux des propositions individuelles sur l'environnement (naturel, culturel et socio-économique)
 - 5.2 Choix des espèces cibles
 - 5.3 Analyse de la nature et de l'importance des impacts cumulatifs des propositions individuelles sur l'environnement naturel
 - 5.4 Implication du public
6. CONSÉQUENCES DU PLAN
 - 6.1 Identification de mesures d'atténuation/bonification stratégique des propositions
 - 6.2 Évaluation des impacts résiduels résultant de l'application des mesures d'atténuation
 - 6.3 Appréciation de l'acceptabilité des impacts résiduels
 - 6.4 Estimation du rôle du plan général à l'égard des enjeux du parc, des facteurs de stress et des impacts résiduels, incluant les impacts cumulatifs
7. MESURES DE SUIVI ET MÉCANISMES DE RÉTROACTION
 - 7.1 Détermination des besoins de surveillance et de suivi
 - 7.2 Détermination des besoins de rétroaction

ANNEXE 2

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES STRATÉGIES
PRÉLIMINAIRES DE SOLUTIONS PROPOSÉES

**ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES STRATÉGIES PRÉLIMINAIRES
DE SOLUTIONS PROPOSÉES**

PRIORITÉS STRATÉGIQUES ET PARAMÈTRES SENSEURS	STRATÉGIES DE SOLUTIONS														
	Environnement naturel			Récréation			Intégration régionale			Patrimoine			Gestion		
	Stratégies			Stratégies			Stratégies			Stratégies			Stratégies		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
ENVIRONNEMENT NATUREL															
Contribution au maintien de systèmes écologiques fonctionnels	A+	A+	Cp	A+	A	N	A+	A	Cp	N	N	N	A+	A	Cp
Contribution au maintien des espèces indigènes et de leurs habitats naturels	A+	A+	N	N	A	N	A+	A	Cp	N	N	N	A+	Cp	N
Contribution à la préservation des valeurs écologiques représentatives	A+	A+	Cp	N	A	N	A+	A	Cp	N	N	N	A+	A	N
PERFORMANCE (%)	100	87	37	61	72	51	93	80	33	46	50	60	97	80	43
RÉCRÉATION															
Contribution à l'appréciation et à l'apprentissage du patrimoine naturel	A+	A	A	A+	A	A	A+	N	N	A+	A+	N	N	N	N
Contribution à un accès juste et équitable	Cp	Cp	N	Cm	N	N	Cp	N	A	N	N	A	Cm	A	A
Contribution à des expériences de loisirs diversifiées en milieu naturel	Cm	Cp	A	Cm	N	N	Cp	N	A	N	A	A	Cp	N	N
PERFORMANCE (%)	48	61	71	36	57	64	50	60	68	69	80	70	33	67	68
INTÉGRATION RÉGIONALE															
Contribution à la qualité et à la durabilité des écosystèmes de la région	A+	A	Cp	A+	A	N	A+	N	Cp	N	N	N	A+	A	Cm
Contribution du parc à l'économie régionale et au développement récréotouristique	N	Cp	N	N	N	A	Cm	N	A	A	A	A	Cp	N	A
Contribution à la qualité de la vie des résidents de la région	Cp	Cp	A	Cp	Cp	N	Cm	N	A+	N	A	A	Cm	Cp	A
PERFORMANCE (%)	60	51	56	57	58	60	46	58	68	55	69	67	45	55	58
PATRIMOINE ET PAYSAGES CULTURELS															
Contribution à la préservation des valeurs liées à la culture et à l'histoire	N	N	N	N	A	A	N	A	Cp	A+	A	Cp	A	A	N
Contribution au maintien et à la mise en valeur des paysages historiques	Cp	Cp	N	N	A	N	N	A	A	A+	A	Cp	A	A	N
PERFORMANCE (%)	41	40	52	65	74	65	55	65	46	90	82	38	75	73	43
COMMUNICATION															
Contribution à l'obtention de l'appui du public aux objectifs de conservation	A+	A	Cp	A+	A+	N	A+	A	Cp	A+	A	N	A+	A	Cp
Contribution à la connaissance du patrimoine naturel et historique de la capitale	A+	A+	N	A	A	N	A	A	N	A	A	N	N	N	N
PERFORMANCE (%)	100	83	48	88	84	56	89	76	48	87	80	60	71	65	40
SYMBOLIQUE NATIONALE															
Contribution à l'identité et à la fierté nationale des Canadiens	N	A	N	A	N	N	A	N	N	A+	A	N	N	N	N
Contribution à l'image de marque de la conservation au Canada	A+	A	Cp	A+	A	N	A+	A	Cp	A+	A	N	A+	A	Cp
PERFORMANCE (%)	79	75	40	84	73	49	88	73	41	96	84	57	80	65	38
PERFORMANCE TOTALE (%)	71	64	51	62	68	58	69	68	52	70	73	60	65	67	50

- A+ 86 – 100 % Indique une bonification des mandats du parc pour une majorité des solutions de la stratégie.
- A 66 – 85 % Indique l'accord et la conformité avec les mandats du parc ou une bonification pour une majorité des solutions de la stratégie. Quelques objectifs sont neutres par rapport aux mandats.
- N 41 – 65 % Indique qu'une majorité des solutions de la stratégie sont soit incompatibles, soit neutres, soit conformes aux mandats. Des mesures d'atténuation sont nécessaires dans le cas des incompatibilités potentielles.
- Cp 26 – 40 % Indique qu'une majorité des solutions de la stratégie sont incompatibles ou neutres par rapport aux mandats du parc. Quelques objectifs sont incompatibles.
- Cm 0 – 25 % Indique qu'une majorité des solutions de la stratégie sont incompatibles avec les mandats du parc. Des mesures d'atténuation importantes sont requises dans les cas d'incompatibilité.

ANNEXE 3

SOURCES ACTUELLES D'IMPACTS ET CONTRIBUTION AUX
EFFETS CUMULATIFS DU PLAN DIRECTEUR

**SOURCES ACTUELLES D'IMPACTS ET CONTRIBUTION AUX
EFFETS CUMULATIFS DU PLAN DIRECTEUR**

SOURCE D'IMPACTS	PÉRIODE D'ACTION	IMPORTANCE ¹ DES IMPACTS APPRÉHENDÉS PAR CATÉGORIES D'EFFETS CUMULATIFS SUR LES COMPOSANTES CIBLES À L'ÉCHELLE DE LA ZONE D'INFLUENCE ÉCOLOGIQUE						CONTRIBUTION GLOBALE ACTUELLE AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX CUMULATIFS
		PERTE DIRECTE D'HABITATS TERRESTRES OU AQUATIQUES OU D'AIRES D'ACTIVITÉS VITALES	MODIFICATION OU FRAGMENTATION DE L'HABITAT/DES POPULATIONS	MODIFICATION DU COMPORTEMENT DES ESPÈCES RÉSULTANT DU DÉRANGEMENT	APPAUVRISSEMENT PROBABLE DES POPULATIONS D'ESPÈCES INDIGÈNES/DE LA BIODIVERSITÉ	ISOLEMENT ÉCOLOGIQUE	ALTÉRATION DE LA STRUCTURE (DÉSÉQUILIBRE DES POPULATIONS, ETC.) ET DES FONCTIONS (PROCESSUS, DYNAMISME) DES ÉCOSYSTÈMES	
RÉCRÉATION ET AUTRES USAGES (ACTIVITÉS ET INFRASTRUCTURES À L'INTÉRIEUR DU PARC)								
Activités récréatives particulières (escalade, deltaplane)	pr-a-f	+++	++	++	+++	-	++	Élevée
Animaux domestiques	pr-a-f	-	-	++	+	-	+	Faible
Activités aquatiques (baignade, plongée, etc.)	pr-a-f	+	+	++	+	-	+	Faible
Camping/Pique-nique	pr-a-f	+	+	++	-	-	-	Faible
Canotage	pr-a-f	-	-	+	-	-	-	Faible
Cyclisme de promenade/Patins à roues alignées	pr-a-f	-	-	++	+	-	-	Faible
Vélo de montagne	pr-a-f	+	+	++	+	-	-	Faible
Cueillette	p-a-f	-	+	+	+	-	-	Faible
Chasse/Braconnage	p-a-f	-	+++	+++	+++	-	++	Élevée
Écotourisme/Observation/Photographie/ Tourisme culturel	pr-a-f	-	++	++	-	-	-	Faible
Équitation	pr-a-f	-	+	+	-	-	-	Faible
Infrastructures d'accueil	pr-a-f	++	++	+	-	-	-	Modérée
Motoneige	pr-a-f	-	++	+++	-	-	+	Modérée
Pêche sportive gérée	p-a-f	-	-	+	++	-	++	Modérée
Randonnée pédestre/Ski de fond/Raquette	pr-a-f	-	+	++	+	-	-	Faible
Véhicule tout-terrain (VTT)	pr-a-f	+	+	+++	+	-	+	Modérée

**SOURCES ACTUELLES D'IMPACTS ET CONTRIBUTION AUX
EFFETS CUMULATIFS DU PLAN DIRECTEUR (suite)**

SOURCE D'IMPACTS	PÉRIODE D'ACTION	IMPORTANCE ¹ DES IMPACTS APPRÉHENDÉS PAR CATÉGORIES D'EFFETS CUMULATIFS SUR LES COMPOSANTES CIBLES À L'ÉCHELLE DE LA ZONE D'INFLUENCE ÉCOLOGIQUE						CONTRIBUTION GLOBALE ACTUELLE AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX CUMULATIFS
		PERTE DIRECTE D'HABITATS TERRESTRES OU AQUATIQUES OU D'AIRES D'ACTIVITÉS VITALES	MODIFICATION OU FRAGMENTATION DE L'HABITAT/ DES POPULATIONS	MODIFICATION DU COMPORTEMENT DES ESPÈCES RÉSULTANT DU DÉRANGEMENT	APPAUVRISSEMENT PROBABLE DES POPULATIONS D'ESPÈCES INDIGÈNES/ DE LA BIODIVERSITÉ	ISOLEMENT ÉCOLOGIQUE	ALTÉRATION DE LA STRUCTURE (DÉSÉQUILIBRE DES POPULATIONS, ETC.) ET DES FONCTIONS (PROCESSUS, DYNAMISME) DES ÉCOSYSTÈMES	
RÉCRÉATION ET AUTRES USAGES (ACTIVITÉS ET INFRASTRUCTURES À L'INTÉRIEUR DU PARC) (suite)								
Circulation automobile	p-a-f	-	++	+++	++	-	++	Élevée
Propriétés et développements privés/Habitation/ Centre de ski commercial/Base de plein air	p-a-f	++	++	+++	+	++	++	Élevée
Lignes de transport d'énergie/Tours de transmission	pr-a-f	++	++	+	+	+	+	Modérée
Occupations du littoral (quais, garages à bateau, plage, etc.)	pr-a-f	+	+	++	+	-	++	Modérée
ACTIVITÉS DE GESTION DU PARC								
Corridors routiers et circulation automobile (présence et entretien)	pr-a-f	+++	+++	+++	++	++	++	Élevée
Eau potable (approvisionnement)	pr-a-f	-	+	-	+	-	+	Faible
Eaux usées (rejets)	pr-a-f	+	+	+	++	-	++	Modérée
Entretien paysager	pr-a-f	-	+	-	+	-	+	Faible
Gestion de la faune	pr-a-f	-	-	+	-	-	+	Faible
Gestion environnementale (évaluations environnementales et autres)	pr-a-f	-	-	+	-	-	-	Faible
Gestion des déchets	pr-a-f	-	-	+	-	-	+	Faible
Pistes et sentiers (présence et entretien)	pr-a-f	+	++	++	+	-	+	Faible
Travaux de restauration des infrastructures récréatives et bâtiments historiques	pr-a-f	-	-	+	-	-	-	Faible
Travaux de restauration/Maintien des paysages champêtres et autres espaces ouverts à préserver	pr-a-f	++	++	+++	+	-	+++	Élevée
FACTEURS GLOBAUX À L'ÉCHELLE DU PARC								
Absence d'une zone tampon limitrophe	pr-a-f	++	++	+++	++	+++	++	Élevée
Étalement et intensité des activités récréatives	pr-a-f	++	+++	+++	++	+	++	Élevée
Voies d'accès multiples	pr-a-f	+++	+++	++	++	++	++	Élevée

**SOURCES ACTUELLES D'IMPACTS ET CONTRIBUTION AUX
EFFETS CUMULATIFS DU PLAN DIRECTEUR (suite)**

SOURCE D'IMPACTS	PÉRIODE D'ACTION	IMPORTANCE ¹ DES IMPACTS APPRÉHENDÉS PAR CATEGORIES D'EFFETS CUMULATIFS SUR LES COMPOSANTES CIBLES À L'ÉCHELLE DE LA ZONE D'INFLUENCE ÉCOLOGIQUE						CONTRIBUTION GLOBALE ACTUELLE AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX CUMULATIFS
		PERTE DIRECTE D'HABITATS TERRESTRES OU AQUATIQUES OU D'AIRES D'ACTIVITÉS VITALES	MODIFICATION OU FRAGMENTATION DE L'HABITAT/ DES POPULATIONS	MODIFICATION DU COMPORTEMENT DES ESPÈCES RÉSULTANT DU DÉRANGEMENT	APPAUVRISSEMENT PROBABLE DES POPULATIONS D'ESPÈCES INDIGÈNES/ DE LA BIODIVERSITÉ	ISOLEMENT ÉCOLOGIQUE	ALTÉRATION DE LA STRUCTURE (DÉSÉQUILIBRE DES POPULATIONS, ETC.) ET DES FONCTIONS (PROCESSUS, DYNAMISME) DES ÉCOSYSTÈMES	
ACTIVITÉS HISTORIQUES SUR LE TERRITOIRE DU PARC								
Activités forestières	pp	+	++	-	++	-	++	Modérée
Plantation	pp	++	+	+	++	-	++	Modérée
Ensemencement/Introduction d'espèces	p	+	+	+	-	-	+	Faible
Exploitation de la faune	pp	-	+	+	+++	-	+++	Élevée
Infrastructures (urbaines, de villégiature, industrielles, politiques, de transport, etc.)	pp	+	++	+	+	-	+	Faible
Activités minières	p	+	+	+	+	-	+	Faible
ACTIVITÉS EXTÉRIEURES AU PARC DANS LES LIMITES GÉOGRAPHIQUES DÉTERMINÉES (ZONE D'INFLUENCE ÉCOLOGIQUE)								
Agriculture	p-a-f	+++	+++	+++	++	+++	+++	Élevée
Coupes forestières	p-a-f	++	+++	+++	++	++	+++	Élevée
Gestion des déchets	p-a-f	+	+	++	+	-	+	Faible
Gestion de la faune	p-a-f	-	+	++	++	-	++	Modérée
Gestion hydrique	pp-a-f	++	+	++	++	-	++	Modérée
Infrastructures et entretien (incluant les routes)	p-a-f	++	+++	+++	++	++	+++	Élevée
Tourisme/Villégiature	p-a-f	++	+	++	+	+	++	Modérée
Utilisation des habitats aquatiques	p-a-f	++	+	+++	+	+	++	Modérée
Zones urbaines	p-a-f	+++	+++	+++	+++	+++	+++	Élevée
Activités industrielles et d'extraction	p-a-f	+++	+++	+++	++	++	++	Élevée

**SOURCES ACTUELLES D'IMPACTS ET CONTRIBUTION AUX
EFFETS CUMULATIFS DU PLAN DIRECTEUR (suite)**

SOURCE D'IMPACTS	PÉRIODE D'ACTION	IMPORTANCE ¹ DES IMPACTS APPRÉHENDÉS PAR CATÉGORIES D'EFFETS CUMULATIFS SUR LES COMPOSANTES CIBLES À L'ÉCHELLE DE LA ZONE D'INFLUENCE ÉCOLOGIQUE						CONTRIBUTION GLOBALE ACTUELLE AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX CUMULATIFS
		PERTE DIRECTE D'HABITATS TERRESTRES OU AQUATIQUES OU D'AIRES D'ACTIVITÉS VITALES	MODIFICATION OU FRAGMENTATION DE L'HABITAT / DES POPULATIONS	MODIFICATION DU COMPORTEMENT DES ESPÈCES RÉSULTANT DU DÉRANGEMENT	APPAUVRISSEMENT PROBABLE DES POPULATIONS D'ESPÈCES INDIGÈNES / DE LA BIODIVERSITÉ	ISOLEMENT ÉCOLOGIQUE	ALTÉRATION DE LA STRUCTURE (DÉSÉQUILIBRE DES POPULATIONS, ETC.) ET DES FONCTIONS (PROCESSUS, DYNAMISME) DES ÉCOSYSTÈMES	
FACTEURS GLOBAUX À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET À GRANDE ÉCHELLE								
Contexte socio-économique du parc	a-f	++	++	+++	++	++	+++	Élevée
Contexte politique du parc	a-f	-	+	-	-	+	+	Faible
Intégration régionale	pr-a-f	++	++	+++	++	++	+++	Élevée
Isolement du parc	pr-a-f	++	++	+++	++	+++	+++	Élevée
Morcellement du paysage	pr-a-f	++	++	++	++	+++	+++	Élevée
Polluants atmosphériques	pr-a-f	++	+	-	++	-	+++	Modérée
Pluies acides	pr-a-f	++	-	-	++	-	+++	Modérée
Réchauffement global	pr-a-f	++	-	-	++	-	+++	Modérée

LÉGENDE**Importance des impacts**

La qualification de l'importance de l'impact est évaluée en fonction de la combinaison de trois variables : l'intensité, la portée et la durée.

- +++ : impacts d'importance majeure sur une ou quelques-unes ou toutes les composantes valorisées
- ++ : impacts d'importance moyenne sur une ou quelques-unes ou toutes les composantes valorisées
- + : effets d'importance mineure sur une ou quelques-unes ou toutes les composantes valorisées
- : l'activité n'a pas d'effet négatif par rapport à ce critère d'analyse des composantes considérées

Période d'action

- pp : passée avant la création du parc
- p : passée avant et après la création du parc
- a : actuelle
- pr : passée récente (depuis 1980)
- f : future

¹ Les données relatives à l'importance des impacts indiquent le résultat le plus élevé de l'évaluation des composantes prises individuellement.

² Le lecteur trouvera dans le document « Cadre en matière d'évaluation environnementale stratégique (ÉES), Processus de mise à jour du plan directeur, Parc de la Gatineau », CCN, 2002, la combinaison de ces différents critères permettant d'évaluer l'importance des impacts ainsi que la liste et la description des composantes valorisées de l'environnement.

ANNEXE 4

ACCEPTABILITÉ DES IMPACTS RÉSIDUELS

ACCEPTABILITÉ DES IMPACTS RÉSIDUELS

GROUPES DE PROPOSITIONS DONT LES IMPACTS SONT NÉGATIFS	SENS DE LA CONTRIBUTION AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX CUMULATIFS	IMPORTANTÉ DES IMPACTS RÉSIDUELS APPRÉHENDÉS PAR CATÉGORIES D'EFFETS CUMULATIFS SUR LES COMPOSANTES CIBLES À L'ÉCHELLE DE LA ZONE D'INFLUENCE ÉCOLOGIQUE						SENS DE LA CONTRIBUTION AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX CUMULATIFS RÉSIDUELS
		PERTE DIRECTE D'HABITATS TERRESTRES OU AQUATIQUES OU D'AIRES D'ACTIVITÉS VITALES	MODIFICATION OU FRAGMENTATION DE L'HABITAT /DES POPULATIONS	MODIFICATION DU COMPORTEMENT DES ESPÈCES RESULTANT DU DÉRANGEMENT	APPAUVRISSEMENT PROBABLE DES POPULATIONS D'ESPÈCES INDIGÈNES /DE LA BIODIVERSITÉ	ISOLEMENT ÉCOLOGIQUE DU PARC OU DES ZONES DE CONSERVATION	ALTERATION DE LA STRUCTURE (DÉSÉQUILIBRE DES POPULATIONS, ETC.) ET DES FONCTIONS (PROCESSUS, DYNAMISME) DES ÉCOSYSTÈMES	
Maintien des activités actuelles compatibles	Négatif	+	++	++	+	+	++	Neutre
Maintien du niveau actuel d'accueil des équipements récréatifs dans les 3 principales aires d'activités	Négatif	+	++	++	+	+	++	Négatif
Maintien de la qualité des attractions touristiques existantes	Négatif	+	+	++	+	+	+	Neutre
Maintien du réseau de sentiers officiels	Négatif	+	++	+	+	+	++	Négatif
Amélioration de l'offre d'activités hivernales	Négatif	+	++	++	++	+	++	Négatif
Valorisation, restauration et maintien du patrimoine culturel, politique et des symboles du parc	Négatif	-	-	+	+	-	+	Négatif
Valorisation de percées visuelles	Négatif	-	+	+	-	-	+	Négatif
Maintien de paysages champêtres et d'autres espaces ouverts à préserver (mise en valeur agrotouristique)	Négatif	++	++	++	+	-	++	Négatif
Maintien des résidences officielles	Négatif	-	-	+	+	-	+	Neutre
Aménagement de nouveaux sentiers (pédestre, d'observation panoramique)	Négatif	+	++	+	+	+	+	Négatif
Mise en valeur des écosystèmes des milieux humides du lac Mud (secteur du Cœur)	Négatif	-	+	+	-	+	-	Neutre

ACCEPTABILITÉ DES IMPACTS RÉSIDUELS (suite)

GROUPES DE PROPOSITIONS DONT LES IMPACTS SONT NÉGATIFS	SENS DE LA CONTRIBUTION AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX CUMULATIFS	IMPORTANCE DES IMPACTS RÉSIDUELS APPRÉHENDÉS PAR CATÉGORIES D'EFFETS CUMULATIFS SUR LES COMPOSANTES CIBLES À L'ÉCHELLE DE LA ZONE D'INFLUENCE ÉCOLOGIQUE						SENS DE LA CONTRIBUTION AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX CUMULATIFS RÉSIDUELS
		PERTE DIRECTE D'HABITATS TERRESTRES OU AQUATIQUES OU D'AIRES D'ACTIVITÉS VITALES	MODIFICATION OU FRAGMENTATION DE L'HABITAT /DES POPULATIONS	MODIFICATION DU COMPORTEMENT DES ESPÈCES RESULTANT DU DÉRANGEMENT	APPAUVRISSEMENT PROBABLE DES POPULATIONS D'ESPÈCES INDIGÈNES /DE LA BIODIVERSITÉ	ISOLEMENT ÉCOLOGIQUE DU PARC OU DES ZONES DE CONSERVATION	ALTERATION DE LA STRUCTURE (DÉSÉQUILIBRE DES POPULATIONS, ETC.) ET DES FONCTIONS (PROCESSUS, DYNAMISME) DES ÉCOSYSTÈMES	
Mise en valeur du patrimoine industriel	Négatif	-	-	+	+	-	+	Neutre
Aménagement de postes d'accueil secondaire	Négatif	-	-	+	+	-	+	Neutre

LÉGENDE**Sens de la contribution aux impacts environnementaux cumulatifs¹ sur les composantes cibles²**

- Positif : Indique que la proposition permet de rencontrer ou de restreindre les effets ou stress cumulatifs sur les composantes cibles
- Neutre : Indique que la proposition stratégique n'impose pas d'effets négatifs additionnels sur les composantes cibles mais ne permet pas non plus d'alléger les stress qu'elles subissent
- Négatif : Indique que l'impact de la solution stratégique est susceptible d'amplifier les effets ou stress cumulatifs sur les composantes cibles de l'environnement

Importance des impacts

- La qualification de l'importance de l'impact est évaluée en fonction de la combinaison de trois variables : l'intensité, la portée et la durée.
- +++ : impacts d'importance majeure sur une ou quelques-unes ou toutes les composantes cibles
- ++ : impacts d'importance moyenne sur une ou quelques-unes ou toutes les composantes cibles
- +
- +
- +
- +
- : l'activité n'a pas d'effet négatif par rapport à ce critère d'analyse des composantes cibles

ANNEXE 5

MESURES DE BONIFICATION ET D'ATTÉNUATION
DES PROPOSITIONS

MESURES DE BONIFICATION ET D'ATTÉNUATION DES PROPOSITIONS

PRINCIPAUX GROUPES DE FACTEURS DE STRESS ENVIRONNEMENTAUX (PRINCIPALES INQUIÉTUDES ENVIRONNEMENTALES)	PRINCIPALES PROPOSITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES TRAITANT DES INQUIÉTUDES ENVIRONNEMENTALES	SENS DE LA CONTRIBUTION AUX IMPACTS ENV. CUMULATIFS	PRINCIPALES MESURES D'ATTÉNUATION/BONIFICATION DES PROPOSITIONS	SENS DE LA CONTRIBUTION AUX IMPACTS ENV. CUMULATIFS RÉSIDUELS
(A) PROPOSITIONS S'APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DES INQUIÉTUDES ENVIRONNEMENTALES				
	<p><u>Propositions à impacts environnementaux positifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un plan de conservation et élaboration d'un plan d'offre de services récréatifs en accord avec celui-ci ▪ Promouvoir la conservation des écosystèmes et des connexions écologiques, et la pratique d'activités récréatives compatibles ▪ Assurer une démarche scientifique et pluridisciplinaire pour la gestion des ressources et de la récréation en milieux naturels ▪ Favoriser la participation du public à la gestion du parc ▪ Développer un cadre d'application et de suivi du plan directeur ▪ Identifier, dans l'année suivant l'approbation du plan, les options potentielles pour améliorer l'autorité de la CCN pour assurer la mission du parc 	Positif	<p><u>Mesures de bonification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fixer des repères au regard des objectifs environnementaux ▪ Produire périodiquement un bilan environnemental ▪ Approfondir la connaissance des écosystèmes du parc ▪ Développer un cadre de suivi/d'application du plan de conservation ▪ S'assurer que le plan de conservation comporte une description de l'état actuel des écosystèmes et qu'il fasse référence à leurs fonctions et aux facteurs d'agression qui les affectent ▪ Recentrer les programmes d'interprétation et d'information sur l'appréciation de l'environnement ▪ Sensibiliser le public à la nécessité de la conservation des écosystèmes et aux actions de gestion de l'environnement ▪ Élaborer une stratégie d'information et d'éducation du public en matière de gestion et d'état des écosystèmes ▪ Participer à des initiatives médiatiques sur la conservation et la récréation de plein air dans la région 	Positif
(B) PROPOSITIONS S'APPLIQUANT À DES PRÉOCCUPATIONS SPÉCIFIQUES				
Étalement et l'intensité des activités récréatives dans les milieux terrestres et aquatiques/surutilisation	<p><u>Propositions à impacts environnementaux positifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Limite du développement de la récréation au cours des trois prochaines années ▪ Participation en complément au développement régional et promotion du partenariat extra-parc pour l'offre de services ▪ Limite du développement de nouvelles infrastructures, et rationalisation de celles qui existent ▪ Déplacement de la récréation vers les endroits les moins sensibles ▪ Limite de la présence humaine dans les écosystèmes significatifs ▪ Abstention d'implantation de nouvelles infrastructures relatives aux activités sportives compétitives ▪ Élimination graduelle des activités motorisées hors route d'ici 2010 ▪ Développement d'une grille d'acceptabilité des projets ▪ Adoption d'une stratégie d'accès et de surveillance afin d'assurer un meilleur contrôle de l'achalandage 	Positif	<p><u>Mesures de bonification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Étendre le suivi des impacts des utilisations récréatives sur les écosystèmes aquatiques aux lacs Meech et Philippe ▪ Introduire la notion de densité des corridors de circulation, de routes et de sentiers comme standard de gestion ▪ Dans le cadre du plan de conservation, adopter une stratégie de gestion qui permet une protection appropriée aux zones ripariennes et aux habitats aquatiques puisque les activités récréatives sont étroitement liées aux zones de rivage ▪ Assujettir les utilisations des zones de conservation et des milieux sensibles à des prescriptions particulières (contingement des visiteurs, visites avec guides seulement, exclusion de visites en certaines périodes critiques, etc.) ▪ Approfondir la connaissance de l'écologie de certains secteurs plus critiques ▪ Recueillir davantage de données quantitatives sur la perte de fonctions écologiques découlant de l'utilisation de certains lieux d'activités et de l'étalement des activités ▪ Procéder à une revue des priorités de conservation ▪ Désigner et protéger intégralement des systèmes terrestres et aquatiques de référence à titre de sanctuaires 	Positif

MESURES DE BONIFICATION ET D'ATTÉNUATION DES PROPOSITIONS (suite)

PRINCIPAUX GROUPES DE FACTEURS DE STRESS ENVIRONNEMENTAUX (PRINCIPALES INQUIÉTUDES ENVIRONNEMENTALES)	PRINCIPALES PROPOSITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES TRAITANT DES INQUIÉTUDES ENVIRONNEMENTALES	SENS DE LA CONTRIBUTION AUX IMPACTS ENV. CUMULATIFS	PRINCIPALES MESURES D'ATTÉNUATION/BONIFICATION DES PROPOSITIONS	SENS DE LA CONTRIBUTION AUX IMPACTS ENV. CUMULATIFS RÉSIDUELS
(B) PROPOSITIONS S'APPLIQUANT À DES PRÉOCCUPATIONS SPÉCIFIQUES (suite)				
Étalement et l'intensité des activités récréatives dans les milieux terrestres et aquatiques/surutilisation (suite)	<u>Propositions à impacts environnementaux positifs</u> (suite) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Restauration des écosystèmes significatifs ▪ Réduire significativement le nombre de parois à l'escalade jusqu'à la mise en vigueur du plan de conservation ▪ Déplacement des activités de vélo de montagne à l'extérieur des zones de conservation ▪ Suivi des impacts des activités de camping sur les écosystèmes riverains (lac la Pêche) ▪ Élimination des activités non compatibles dans la vallée du ruisseau Meech. ▪ Promotion avec des partenaires de lieux de récréation externes au parc 	Positif		
	<u>Propositions à impacts environnementaux négatifs</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien des activités actuelles compatibles ▪ Maintien du niveau actuel d'accueil des équipements récréatifs dans les 3 principales aires d'activités ▪ Maintien de la qualité des activités récréatives ▪ Maintien du réseau de sentiers officiels ▪ Diversification de l'offre d'activités hivernales (lac Philippe) ▪ Valorisation, restauration et maintien du patrimoine culturel, politique et des symboles du parc ▪ Valorisation des percées visuelles ▪ Maintien de paysages champêtres et d'autres espaces ouverts à préserver (mise en valeur agrotouristique) ▪ Maintien des résidences officielles ▪ Aménagement de nouveaux sentiers (pédestre, d'observation panoramique) ▪ Mise en valeur des écosystèmes des milieux humides du lac Mud (secteur du Cœur) ▪ Mise en valeur du patrimoine industriel ▪ Développement de postes d'accueil secondaire 	Négatif	<u>Mesures d'atténuation</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assujettir l'offre de services aux prérogatives du plan de conservation ▪ Définir des indicateurs de l'état de santé des écosystèmes et en faire le suivi ▪ Veiller à l'acquisition de données plus complètes sur l'état et la distribution des espèces cibles identifiées ▪ Viser le maintien des habitats potentiels des espèces cibles ▪ Réaliser une étude de la capacité de support des écosystèmes significatifs et des sites sensibles fréquentés ▪ Établir des critères de performance des équipements récréatifs en développant des indicateurs de la capacité d'accueil ▪ Établir un protocole de suivi permettant d'évaluer les impacts de l'utilisation des milieux terrestres et riverains des aires d'activités ▪ Définir des seuils limites d'intensité d'utilisation pour les zones de conservation et les milieux sensibles ▪ Réviser périodiquement le plan directeur et le zonage en y intégrant les données quant aux capacités de support afin d'améliorer la capacité du parc à protéger l'intégrité de ses écosystèmes ▪ Effectuer un suivi des impacts des espèces cibles ▪ Adopter une stratégie de fermeture et de renaturalisation des sentiers non officiels 	Neutre

MESURES DE BONIFICATION ET D'ATTÉNUATION DES PROPOSITIONS (suite)

PRINCIPAUX GROUPES DE FACTEURS DE STRESS ENVIRONNEMENTAUX (PRINCIPALES INQUIÉTUDES ENVIRONNEMENTALES)	PRINCIPALES PROPOSITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES TRAITANT DES INQUIÉTUDES ENVIRONNEMENTALES	SENS DE LA CONTRIBUTION AUX IMPACTS ENV. CUMULATIFS	PRINCIPALES MESURES D'ATTÉNUATION/BONIFICATION DES PROPOSITIONS	SENS DE LA CONTRIBUTION AUX IMPACTS ENV. CUMULATIFS RÉSIDUELS
(B) PROPOSITIONS S'APPLIQUANT À DES PRÉOCCUPATIONS SPÉCIFIQUES (suite)				
Étalement et l'intensité des activités récréatives dans les milieux terrestres et aquatiques/surutilisation (suite)			<u>Mesures d'atténuation</u> (suite) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonder l'évaluation des besoins de nouveaux développements sur l'analyse des impacts cumulatifs occasionnés par l'étalement des activités, l'achalandage et la surcharge ▪ Contrôler les accès aux zones de conservation ▪ Réaliser un suivi de l'effet de la diversification des activités hivernales sur le loup et déterminer des seuils acceptables de fréquentation ▪ Recueillir davantage de données quantitatives sur la perte de fonctions écologiques découlant de l'utilisation de certains lieux d'activités, du maintien des paysages culturels ▪ Contingenter l'achalandage en période de grande affluence ▪ Soumettre la mise en valeur agrotouristique de la vallée du ruisseau Meech à des lignes directrices (à l'aide d'évaluations environnementales) afin de protéger par exemple les bassins hydrographiques ou la biodiversité Note : De nombreuses propositions du plan directeur opèrent de concert avec ces mesures et contribuent à atténuer les impacts	Neutre
Pressions intérieures de l'urbanisation (corridors routiers, lignes de haute tension, trame de propriétés et de développements privés)	<u>Propositions à impacts environnementaux positifs</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle de l'accès de certaines routes ▪ Élaboration d'un plan de transport vert offrant des alternatives à l'automobile ▪ Arrêt de la fragmentation du parc par la création de routes locales ou régionales et rationalisation du réseau routier existant ▪ Poursuite d'une politique d'acquisition des terrains privés qui tienne compte de la valeur des écosystèmes naturels ▪ Défragmentation du parc par des travaux de restauration et de compensation 	Positif	<u>Mesures de bonification</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Instaurer et mettre en application une stratégie visant à éliminer progressivement les propriétés privées dans le parc ▪ Soumettre les développements privés à des règles ou lignes directrices précises ▪ Créer un comité de résidents du parc 	Positif
Dimension réduite du parc/absence d'une zone tampon naturelle avec l'extérieur/autosuffisance réduite en termes de ressources et de processus	<u>Propositions à impacts environnementaux positifs</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification et préservation des connexions écologiques internes et externes jugées prioritaires ainsi que des zones tampons avec les habitats et les milieux naturels du parc ▪ Planification des terrains fédéraux limitrophes qui assure la protection des couloirs de verdure 	Positif	<u>Mesures de bonification</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bien reconnaître les aires qui nécessitent une protection pour les connexions naturelles entre des habitats et des populations ▪ Définir des zones protégées (zones tampons) qui respectent les corridors écologiques et définir des règles de gestion de celles-ci 	Positif

MESURES DE BONIFICATION ET D'ATTÉNUATION DES PROPOSITIONS (suite)

PRINCIPAUX GROUPES DE FACTEURS DE STRESS ENVIRONNEMENTAUX (PRINCIPALES INQUIÉTUDES ENVIRONNEMENTALES)	PRINCIPALES PROPOSITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES TRAITANT DES INQUIÉTUDES ENVIRONNEMENTALES	SENS DE LA CONTRIBUTION AUX IMPACTS ENV. CUMULATIFS	PRINCIPALES MESURES D'ATTÉNUATION/BONIFICATION DES PROPOSITIONS	SENS DE LA CONTRIBUTION AUX IMPACTS ENV. CUMULATIFS RÉSIDUELS
(B) PROPOSITIONS S'APPLIQUANT À DES PRÉOCCUPATIONS SPÉCIFIQUES (suite)				
Croissance urbaine en bordure immédiate des limites du parc, voies d'accès non contrôlées, corridors de transports régionaux à travers le parc, demande accrue de services et d'activités	<u>Propositions à impacts environnementaux positifs</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Élimination des accès informels dans tous les secteurs afin de mieux contrôler les déplacements et réduire les impacts ▪ Mise en évidence des frontières et des entrées du parc ▪ Contribution en complément au développement régional ▪ Positionnement du parc comme équipement complémentaire en participant aux tables régionales de planification de récréation et en favorisant le partenariat ▪ Limite des sites de loisirs à caractère municipal ou communautaire à la zone institutionnelle ▪ Abstention de l'aménagement d'infrastructures majeures relatives aux activités sportives compétitives 	Positif	<u>Mesures de bonification</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Répartir les activités du parc de la Gatineau dans le réseau de parcs régionaux afin de soulager les pressions touristiques et récréatives ▪ S'intégrer dans les organismes locaux et régionaux de consultation ▪ Établir ou favoriser l'établissement d'une table de concertation régionale sur le développement récréatif ▪ Sensibiliser le public à la nécessité de la conservation des écosystèmes et aux actions de gestion de l'environnement ▪ Évaluer et identifier des alternatives avec les partenaires régionaux ▪ Participer à des initiatives médiatiques sur la conservation et la récréation de plein air dans la région 	Positif
Exploitation de ressources renouvelables en périphérie du parc ou sur des bassins versants communs	<u>Propositions à impacts environnementaux positifs</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préservation des connexions écologiques externes ▪ Harmonisation des utilisations du sol en périphérie du parc en partenariat avec la Ville de Gatineau ▪ Planification des terrains fédéraux limitrophes qui assure la protection des couloirs de verdure ▪ Élaborer une stratégie pour protéger la qualité de l'eau du lac la Pêche, en partenariat avec les municipalités 	Positif	<u>Mesures de bonification</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Produire une analyse et une modélisation des impacts cumulatifs des activités humaines au niveau régional ▪ S'assurer de bien connaître le rôle écologique du parc au sein de l'écosystème régional et le faire valoir auprès de la communauté régionale, des groupes d'intérêt et des usagers ▪ Élaborer une stratégie pour assurer la qualité des écosystèmes des bassins versants communs ▪ Réaliser une analyse de la fragmentation des paysages régionaux afin de mieux en comprendre les impacts sur les écosystèmes naturels ▪ S'intégrer dans les organismes locaux et régionaux de consultation ▪ Établir ou favoriser l'établissement d'une table de concertation régionale sur le développement récréatif ▪ Sensibiliser le public à la nécessité de la conservation des écosystèmes et aux actions de gestion de l'environnement ▪ Promouvoir le parc comme laboratoire et témoin éventuel de sa région naturelle ▪ Favoriser la mise en place d'une station de suivi à long terme des polluants atmosphériques ▪ Produire une analyse et une stratégie pour la protection de la biodiversité à l'échelle régionale 	Positif

MESURES DE BONIFICATION ET D'ATTÉNUATION DES PROPOSITIONS (suite)

PRINCIPAUX GROUPES DE FACTEURS DE STRESS ENVIRONNEMENTAUX (PRINCIPALES INQUIÉTUDES ENVIRONNEMENTALES)	PRINCIPALES PROPOSITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES TRAITANT DES INQUIÉTUDES ENVIRONNEMENTALES	SENS DE LA CONTRIBUTION AUX IMPACTS ENV. CUMULATIFS	PRINCIPALES MESURES D'ATTÉNUATION/BONIFICATION DES PROPOSITIONS	SENS DE LA CONTRIBUTION AUX IMPACTS ENV. CUMULATIFS RÉSIDUELS
(B) PROPOSITIONS S'APPLIQUANT À DES PRÉOCCUPATIONS SPÉCIFIQUES (suite)				
Exploitation historique des écosystèmes/interruption ou modification des processus naturels/introduction d'espèces allochtones	<p><u>Propositions à impacts environnementaux positifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Restauration des écosystèmes significatifs, des habitats critiques et des habitats qui s'éloignent de leurs conditions naturelles <p>Note : La réalisation, d'ici les trois prochaines années, d'un plan de conservation des écosystèmes permettra de préciser et de bonifier les propositions</p>	Positif	<p><u>Mesures de bonification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Produire une analyse de l'histoire et des effets des anciennes coupes forestières et des feux ▪ Réaliser un plan de restauration qui tienne compte du rétablissement des habitats et des espèces à l'échelle régionale ▪ Étudier les effets à long terme de la suppression des feux ▪ Caractériser les régimes régionaux de perturbations naturelles ▪ Établir des buts et objectifs mesurables concernant l'état et la restauration des ressources naturelles et des écosystèmes 	Positif

SENS DE LA CONTRIBUTION AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX CUMULATIFS SUR LES COMPOSANTES CIBLES

Positif : Indique que la proposition permet de rencontrer ou de restreindre les effets ou stress cumulatifs sur les composantes cibles

Neutre : Indique que la proposition n'impose pas d'effets négatifs additionnels sur les composantes cibles mais ne permet pas non plus d'alléger les stress qu'elles subissent

Négatif : Indique que l'impact de la proposition est susceptible d'amplifier les effets ou stress cumulatifs sur les composantes cibles de l'environnement

Les effets examinés sur les composantes cibles sont la perte nette/maintien d'habitats, la fragmentation des habitats et des populations, les conflits avec la faune et le dérangement, le maintien/diminution des populations, le maintien/appauvrissement de la biodiversité, l'altération/maintien/amélioration de la structure et du fonctionnement des systèmes naturels